



## **SEANCE DU 8 novembre 2010**

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2010.....	474
2. Chablais Agglo .....	480
2.1 Rapport de la commission Agglomération .....	480
2.2 Résolution Chablais Agglo .....	484
3. Election d'un suppléant de la commission de Gestion.....	486
4. Règlement communal sur les conditions relatives à la fourniture de l'eau potable .....	487
5. Développement du postulat de M. Graziano Lombardi portant sur la mise en place d'une politique énergétique innovante .....	499
6. Développement du postulat de M. Nicolas Défago portant sur une utilisation rationnelle de l'eau dans les fontaines publiques .....	502
7. Réponse au postulat de Mme Marielle Délitroz portant sur la création d'un livre d'explications pour les électeurs en cas d'élection .....	504
8. Réponses aux questions posées lors des précédentes séances, soit : .....	509
8.1 Question écrite de Mme Evelyne Bezat portant sur le cadastre des sites pollués et la planification de ceux-ci. ....	509
8.2 Réponse à la question écrite de M. Claude Berger portant sur les nouveaux balisages pour sentier à raquettes aux Cerniers .....	513
9. Divers .....	515

---

- A. Modification de l'ordre du jour, points ajoutés:  
2.1 Rapport de la commission Agglomération  
2.2 Résolution Agglo



- B. Correction apportée au procès-verbal du Conseil général du 27 septembre 2010  
Feuille n°435 : remplacé bouts par boues



**1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2010**

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Mesdames et Messieurs, Bonsoir !

J'ouvre la séance du Conseil général du 8 novembre 2010.

Je salue la présence du Président de la Municipalité, des conseillers communaux et généraux, de M. Jean-Pierre Posse, Chancelier, de Mme Delphine Vannay pour la prise du procès-verbal, du responsable de la salle M. Leutwiler, de Mesdames et Messieurs du public, de Mesdames et Messieurs de la presse.

La convocation vous a été adressée le 8 octobre 2010, le Conseil général a donc été convoqué dans les délais.

La parole est à notre secrétaire pour l'appel nominatif.

**Présents** : 48 conseillers généraux.

**Excusés** : Mme Catherine Anderau-Trombert, M. Hansruedi Arnold, M. Elenterio Ferrero, M. Berat Gashi (démissionné), M. Olivier Hiroz, M. Frank Lehner, Mme Françoise Matthey, M. Dominique Parvex, M. Damien Quendoz, M. André Rey, M. Antoine Schaller, Mme Yasmine Vallat-Parchet.

12 conseillères et conseillers sont excusés. Nous sommes donc 48.

Je constate que le quorum est atteint, nous pouvons donc valablement délibérer.

Mme Anderau-Trombert s'est excusée directement au Bureau, elle sera remplacée comme chef de groupe ce soir par M. Cottet.

Voici quelques communications du Bureau:

1. Dépôt d'une résolution portant sur l'Agglo par M. Didier Cachat, d'entente avec la Municipalité, modification de l'ordre jour comme suit:
  - 2.1 Rapport de la commission agglomération
  - 2.2 Résolution Chablais Agglo.
2. Un de vos collègues, M. Berat Gashi du groupe Gauche Plurielle a démissionné. Nous le remercions pour avoir accepté la charge de conseiller durant la présente législature. Est-ce que le Conseil municipal a déjà nommé son remplaçant ? C'est M. Vallat. Au nom du Bureau du Conseil général, je souhaite la bienvenue parmi nous à notre nouveau collègue, M. Philippe Vallat qui n'est pas là ce soir.
3. Le Bureau a reçu, en date du 8 octobre 2010, un courrier de la commission de Gestion faisant part du comportement du Municipal, M. Guy Rouiller, à son encontre. Le Bureau a pris note des manquements et du comportement de M. Rouiller envers la commission de Gestion en séance du 26 octobre. Le Bureau a communiqué à la commission qu'il la soutient pleinement dans sa démarche, ceci dans l'objectif de garantir un travail efficace de la commission de Gestion dans le respect de ses attributions.

Est excusé pour la Municipalité: M. J.-B. Duchoud.



Le Bureau du Conseil général en séance du 26 octobre a pris les décisions suivantes:

1. Le calendrier des séances 2011 du Conseil général a été établi d'entente avec le Conseil Municipal. Les dates des séances 2011 sont les suivantes:

- 1ère séance: 21.02.2011
- 2ème séance: 11.04.2011
- 3ème séance: 06.06.2011 – Comptes
- 4ème séance: 26.09.2011
- 5ème séance: 07.11.2011
- 6ème séance: 12.12.2011 – Budget

Le plan sera transmis aux chefs de groupe.

2. Selon la décision du Conseil général en séance du 27 septembre 2010, constitution d'une commission ad hoc chargée d'étudier et de rapporter sur le projet de «modification du Règlement de Police par l'adjonction de l'article 42bis». La commission sera composée de 7 membres:

- 2 membres PLR : MM. Rey André et Dialeste Manuel
- 2 membres EPM : MM Morisod Gérard et Berger Claude
- 2 membres PDC : MM. Défago Sylvain et Fabris Gabriel
- 1 membre GP : M. Parvex Dominique

Selon le tournus en vigueur:

- Le président de la commission, membre du groupe PLR, M. Rey André.
- Le rapporteur, membre du groupe EPM, M. Morisod Gérard

Délais prévus:

- Le projet de modification tel que transmis aux membres du Conseil général pour étude lors de la séance du 27 septembre a été confirmé par M. le Municipal G. Rouiller.
- Remise du rapport de la commission au Conseil Général: le 12 février 2011.
- La première lecture de la modification au Conseil général: en séance du 21 février 2011.

Mesdames et Messieurs, souhaitez-vous vous exprimer en ce qui concerne ces points ?

La parole est au Conseil général.

### **Intervention de Mme Marielle Délitroz (GP)**

Messieurs les Présidents, Madame, Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues du Législatif, c'est surtout à vous, chers collègues, que je me dois de m'adresser ce soir. M. Guy Rouiller nous faisant l'immense honneur de participer à une réunion du Conseil général, je profite de mon temps de parole pour dénoncer le mépris avec lequel ce Monsieur considère le pouvoir législatif. Mon collègue, Marc Colombara, rapporteur de la commission de Gestion va vous lire la lettre adressée à MM. les Présidents des deux Conseils qui relate exactement les faits. Ceci vous permettra de parfaitement les comprendre et surtout de vous faire votre propre opinion. Le but recherché n'étant pas de créer un scandale, mais bien de



vous informer, et d'informer le public de la façon de travailler de M. Guy Rouiller, Municipal en charge de la Sécurité. Ensuite, je reprendrai la parole.

**Intervention de M. Marc Colombara (PDC), rapporteur de la commission de Gestion**

Messieurs les Présidents, chers collègues, je vous donne donc la lecture de la lettre adressée par la commission de Gestion au Président du Conseil général et à M. le Président de la Municipalité.

La commission de Gestion se doit de prendre la plume afin de dénoncer avec force les agissements du Municipal Guy Rouiller à son égard.

Permettez, que nous retracions, ci-après, les faits :

Le 15 septembre 2010, Mme la Présidente de la commission de Gestion prend un rendez-vous téléphonique avec le Municipal Rouiller pour le 4 octobre 2010 afin que la commission puisse s'enquérir du budget du dicastère de la Sécurité. Lors de ce téléphone, il est convenu que le Municipal enverra les budgets en question à la commission avant la séance et qu'il viendra accompagner par MM. Rimet ou Bruchez ainsi que de Mme Ecœur.

Le 27 septembre, douze jours plus tard, en aparté de la séance du Conseil général, M. Rouiller avoue à Mme Délitroz ne s'être rappelé de la demande des budgets de son dicastère qu'en voyant cette dernière.

Le 28 septembre, le lendemain, M. le Municipal Rouiller transmet les documents demandés par courriel avec les excuses d'usage. En réponse, Madame la Présidente, confirme avoir transmis copie des documents aux membres de la commission et précise que la séance convenue le 4 octobre aura lieu à 18h en la salle de conférence du premier étage du bâtiment administratif.

Le 30 septembre, deux jours plus tard, M. le Municipal Rouiller, se faisant le relais de Mme Ecœur, adresse un courriel à Mme la Présidente pour savoir si le rendez-vous du 4 octobre tient toujours et si oui, où et à quelle heure.

Le lendemain, le 1er octobre 2010, Mme la Présidente de la commission de Gestion, répond, par courriel, que, naturellement, l'invitation de la commission fixée depuis trois semaines tient toujours et précise encore une fois qu'elle aura lieu à 18h en la salle de conférence du premier étage du bâtiment communal.

Le 4 octobre, alors que la commission siège depuis vingt minutes et constatant qu'aucun des invités ne s'est encore présenté, Mme la Présidente tente de joindre sur son téléphone portable M. Rouiller sans réponse de sa part. Lors de cette séance, la commission prend la décision d'informer la Municipalité, par son Président, des agissements intolérables du Municipal Rouiller. Le rapporteur est chargé de rédiger une lettre en ce sens.

Le 5 octobre, Mme la Présidente Délitroz, voulant lui laisser l'occasion de s'expliquer, adresse un courriel au Municipal Rouiller, l'informant que la commission a siégé en lieu et date convenus, qu'elle a vainement attendu ses invités puis écourté sa séance devenue sans objet, car convoquée dans le seul but de s'entretenir sur le dicastère Sécurité.

Nous n'avons eu aucune nouvelle de M. le Municipal Guy Rouiller depuis.

Certaine qu'un Chef de Service ne se départirait pas de son propre chef d'une invitation, la commission de Gestion, exige que le Municipal Guy Rouiller s'explique, par retour de courrier, sur son absence ainsi que celle de ses Chefs de Service à cette séance. La commission attend aussi et tout particulièrement des explications



sur comment il a pu dire à Mme Ecœur qu'elle n'avait pas besoin d'assister à cette séance alors qu'il avait reçu la confirmation expresse qu'elle aurait lieu !

La commission de Gestion, par ce courrier, manifeste à la Municipalité, par vous, Messieurs les Présidents, son mécontentement et tient pour absolument inadmissible les agissements du Municipal Guy Rouiller qui entrave par sa nonchalance le travail de la commission et du même coup celui du législatif.

La commission n'a constaté aucune amélioration sur sa façon d'agir, à la suite des remarques formulées à l'encontre du Municipal Rouiller dans le rapport sur les comptes 2009. La commission estime être victime d'une incivilité et d'un manque de considération évidents et réclame, en plus des explications demandées plus haut, des excuses formelles de la part du Municipal Rouiller.

La commission estimera les suites à donner à cette affaire à la lumière des réponses qu'elle recevra, et ce, dans les deux semaines à venir.

En attente de vos prochaines nouvelles, recevez, Messieurs les Présidents, nos salutations les meilleures. Marielle Délitroz, Présidente et Marc Colombara, Rapporteur.

#### **Intervention de Mme Marielle Délitroz (GP)**

Par la suite, je vais parler en mon nom propre soutenue par mon groupe, mais les membres de la commission ont été consultés et sont d'accord avec le fait que je m'exprime ce soir. Ce que je vais vous dire reflète mon opinion partagée par certains membres de la commission, mais ne reflète pas la position de la commission qui vous a été donnée par le rapporteur de la COGEST, M. Marc Colombara.

A la lumière de tout ceci, et à l'instar de ses réponses lors de l'examen des comptes 2009, on remarque que M. Guy Rouiller ne considère pas comme important de collaborer avec le législatif. M. Guy Rouiller ne considère pas comme important de venir à une réunion dont son dicastère est l'unique objet, ni de s'excuser de son absence. M. Guy Rouiller ne considère absolument pas comme important de défendre ses services, ses projets, ses dépenses budgétées et s'il vient, comme lors du Conseil général du 27 septembre, c'est en retard, et avec un manque tellement évident de préparation et de motivation qu'il torpille à lui tout seul un objet dont l'entrée en matière a pourtant été acceptée par 3 groupes sur 4.

Il semble que M. Guy Rouiller ne doit rien à personne, ni aux représentants du pouvoir législatif, ni à ses électeurs, ni aux habitants de Monthey, et ce, malgré un salaire tout à fait substantiel.

A déplorer dans cette affaire également l'attitude de M. le Président Mariétan, qui, averti des agissements de son collègue Guy Rouiller par lettre déposée à la Commune ce lundi 11 octobre attend 15 jours avant de la lire au Conseil municipal. 15 jours pendant lesquels la commission de Gestion attend déjà une réponse.

Non seulement il tarde, M. Mariétan, mais en plus il nous confie explicitement en séance de commission de Gestion, son total manque de moyens face au problème que nous pose son collègue. Ceci me laisse perplexe.

Mais alors, que faire? Si le Président du Conseil municipal lui-même ne peut rien?

Le seul levier qui nous reste, à nous, pouvoir législatif, pour être entendu, est le refus du budget. Vu qu'il est clair que les récriminations, les convocations, les lettres sont sans effet, il ne nous reste qu'une seule voie. Par cette action, je ne vous invite pas, chers collègues conseillers généraux, à chercher la confrontation



pour le plaisir; mais bien pour pouvoir faire notre travail, tout simplement, travail qui consiste à contrôler les budgets et les comptes, et ce à l'aide de questions posées aux conseillers municipaux et à des séances de commission et de discussions, que nous avons d'ailleurs menées avec plusieurs conseillers municipaux, et qui ont été très constructives et intéressantes.

C'est pourquoi, je me vois obligée de réfléchir très sérieusement à la possibilité de refuser le budget communal tel que présenté, n'ayant eu aucune explication concernant ces deux services très importants que sont la police et le service du feu. Et je me vois dans l'obligation de proposer à tous les membres de la commission de Gestion de faire également cette réflexion, en leur âme et conscience d'élus et de représentants du peuple.

Je vous remercie de votre attention et vous invite, chers collègues du Conseil général, à vous exprimer également sur le sujet.

#### **Intervention de M. G. Rouiller, responsable du dicastère Sécurité**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Madame la Présidente de la commission de Gestion, Madame, Messieurs les membres de la commission de Gestion, je tiens à vous informer que, effectivement, j'ai envoyé une lettre explicative à Mme la Présidente, Mme Délitroz, à ce jour. Toutes les explications y sont inscrites. Je regrette infiniment ce qui s'est passé. Effectivement, j'ai reçu la confirmation de votre mail de votre invitation qui est allée dans les indésirables. Malheureusement, je ne l'ai pas trouvée. Il se trouve que j'étais en séance du Conseil municipal ce jour-là et que je ne réponds pas au téléphone portable quand je suis en séance, pas plus que je ne regarde ce qui s'y trouve. En l'occurrence, j'avais des points à défendre pour mon service ce jour-là. La séance s'est terminée à 20h et je suis passé au poste pour m'assurer qu'il n'y avait pas eu de séance de commission de Gestion, ce qui m'a été confirmé qu'aucune personne n'était venue dans le bâtiment administratif. Vous me croyez, vous ne me croyez pas, c'est comme vous le voulez.

Maintenant, si la lettre que vous avez adressée concernant votre plainte, si vous m'en aviez donné une copie, j'aurais pu vous donner tout de suite d'autres informations. Je vous laisse lire la réponse que je vous ai donnée. Si vous avez des informations complémentaires à avoir, je suis tout à fait à votre disposition pour ce qui est de la présentation du budget de mon service. Il se trouve que je ne m'étais pas imaginé que vous veniez pour mon seul service, étant donné qu'il n'y avait pas grand chose au budget. Alors, je suis vraiment navré et puis, je suis toujours à votre disposition bien sûr.

#### **Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité**

De manière purement factuelle, puisque vous m'avez interpellé directement et puis que, indépendamment de l'appréciation qui est la vôtre et celle de M. Rouiller, je n'ai pas à jouer le tuteur ici. Je voudrais simplement préciser deux choses.

La première, c'est que votre lettre a été lue lors de la première séance du Conseil municipal qui a suivi, tout simplement. Il y a eu un lundi où il n'y a pas eu de séance, mais je n'allais pas convoquer mes collègues pour cela. Donc, la première séance qui a suivi votre lettre, j'en ai donné connaissance.

Pour le reste, je vous redis, ici devant le plenum, ce que je vous ai dit, je crois, lors de la séance de la commission de Gestion, c'est que je ne suis pas dans la situation du Président français ou du Premier Ministre qui choisit les membres de son



gouvernement et qui en a à répondre. En l'occurrence, je vous l'ai dit et la plupart des gens s'en souviennent ici, il y a quelques années un litige nous avait opposé, vous savez à quoi cela a conduit et je me suis dit simplement dit que je ne recommencerais pas l'opération.

À partir de là, je crois que les choses sont claires en ce qui nous concerne. Pour le reste, la relation entre vous est une chose. Au niveau du Conseil municipal, nous fonctionnons normalement avec M. Rouiller, donc je ne vais pas en rajouter. Mais, je voudrais que les choses soient clairement dites entre nous. Il y a eu un épisode précédent, qui avait abouti à une décision qui avait fait beaucoup de bruit à l'époque et je vous ai dit, tout simplement, que je ne recommencerais pas cette opération-là dans le contexte d'aujourd'hui.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Je clos ici ce point et nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2010. La parole est au Conseil général. Y a-t-il des remarques ?

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, mon intervention se réfère à la page 457. Il ne s'agit pas de correction, mais plutôt d'un rappel et d'une requête de quelqu'un quelque peu agacé.

Cela fait maintenant depuis le 14 juin dernier, soit bientôt cinq mois, que j'attends une réponse complète à la question posée au moment des comptes à savoir : « d'obtenir un inventaire des employés de BU et Travaux publics qui font des heures dans d'autres dicastères et le nombre d'heures qu'ils y consacrent ». Comme le dit le 14 juin et le 27 septembre, « ces précisions ont été demandées dans la perspective de l'examen du budget ». Si je n'ai pas jugé utile d'interpeller le Bureau à ce sujet lorsque j'ai reçu l'ordre du jour de ce Conseil, par contre je lui demande ce soir de faire en sorte que la réponse me parvienne par écrit avant la fin du mois de novembre. Je pense que ce n'est pas trop exiger compte tenu de l'article 35 du règlement qui prévoit qu'« il est donné réponse aux questions en principe le Conseil suivant ». Je vous remercie.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci. Une autre remarque ?

Si ce n'est pas le cas, y a-t-il des oppositions au procès-verbal? Des abstentions ?

**Dans ce cas, le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2010 est accepté à l'unanimité.**

Je remercie la secrétaire, Mme Franz, ainsi que Mme Delphine Vannay pour la rédaction du protocole.

Comme d'habitude, il sera publié sur le site de la commune à l'endroit ad hoc.

Nous passons maintenant au point 2 de l'ordre du jour avec la modification que j'ai annoncée au point 1. Donc, 2.1 Rapport de la commission Agglomération et 2.2 Résolution Chablais Agglo.



## **2. Chablais Agglo**

### **2.1 Rapport de la commission Agglomération**

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Le rapporteur de la commission Agglomération, M. Alphonse Alonso, va nous présenter un compte-rendu des activités de la commission depuis la dernière séance du Conseil général.

Monsieur Alonso, vous avez la parole.

#### **Intervention de M. Alphonse Alonso, rapporteur de la commission Agglomération**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, ces dernières semaines, Chablais Agglo a fait beaucoup parler d'elle dans les médias et dans différents échanges de mails entre les protagonistes. Les différentes informations parues découlent de la distribution de la plaquette de 4 pages résumant l'atelier tenu au mois de juin dernier, ainsi que lors du forum public du 22 octobre.

La commission permanente «Agglomération» ne s'est pas encore penchée sur les différentes variantes et n'en a donc validée aucune pour le moment. Ceci notamment parce que les coûts d'investissement et d'exploitation estimés n'étaient pas disponibles lors de notre dernière rencontre avec M. Georges Mariétan et le mandataire, le bureau Team+, représenté par M. César Conforti.

Il est peut-être nécessaire de rappeler ici que nous soutiendrons la variante qui répond le mieux à nos objectifs.

Actuellement, le Groupe technique de Chablais Agglo a pris position sur le rapport intermédiaire, qui va donc faire l'objet de retouches et sera adressé dans sa nouvelle version aux environs du 25 novembre aux membres du COPIL, en vue d'une validation, puis du dépôt de ce rapport vers le 15 décembre.

C'est seulement à partir de cette date que la commission pourra se remettre au travail en consultant ce rapport intermédiaire qui lui sera transmis, nous l'espérons, sine die.

Dès que nous aurons pris connaissance de ce rapport et que nous aurons reçu les réponses aux questions restées en suspens, nous rencontrerons les différents groupes qui défendent d'autres propositions (ATE, Groupe mobilité Chablais).

Nous vous informons également qu'une étude de faisabilité, puis d'avant-projet, est engagée ces jours pour le tracé devant remonter l'avenue de la gare de Monthey.

Une première ébauche de résultats est attendue pour la séance du COPIL de fin janvier 2011. Là encore, notre commission examinera cette étude et vous transmettra le résultat de nos analyses.

Pour la Commission permanente «Agglomération»: Yannick Parvex et votre serviteur, Alphonse Alonso.

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur le Rapporteur. Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, j'ouvre la discussion générale.

#### **Intervention de M. Didier Cachat (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, chers collègues, nous avons assisté vendredi 22 octobre, à Aigle au forum Chablais



Agglo, qui était en fait le forum Aigle-Région. Nous y avons vu deux conseillers d'Etat, un par canton, soutenir les projets d'agglomération du bout des lèvres, en insistant sur le fait qu'il était exclu de créer un palier supplémentaire entre la région et la commune et sur l'absence d'argent pour ces projets. Nous avons vu un cadre supérieur d'une banque de la place confirmer que notre région bénéficie d'une croissance exceptionnelle et que les taux très bas profitent aux investissements. Nous avons entendu le syndic d'Yverdon affirmer que les seuls problèmes de leur projet d'Agglo provenaient d'une petite commune où s'étaient développés tous les grands commerces de la région.

Ensuite, nous avons écouté les présidents de commune affirmer leur soutien à notre projet. A noter deux interventions, celle de M. Chollet, syndic d'Ollon qui a affirmé être d'accord de participer aux frais pour la culture dans le cadre de l'Agglo, du moment que le trajet du train sur sa commune était sauvé... ah ! Puce à l'oreille!

A noter encore l'enthousiasme de la présidente de Collombey-Muraz pour tous ces projets communs à réaliser. A propos, Monsieur le Président, avez-vous, selon ma suggestion, pris contact avec elle pour régler le problème de la collaboration pour la construction d'une caserne de pompiers commune?

Enfin, notre préfet et président du COPIL nous a informé qu'il n'y avait rien de nouveau depuis le printemps, qu'au niveau de la gouvernance, il fallait attendre, attendre quoi ? Personne n'a pu le dire. Enfin, il nous a confirmé qu'une consultation populaire aurait lieu au printemps 2011 et que le projet serait déposé en juin, ceci afin d'éviter que les nouveaux élus issus des élections vaudoises de l'automne ne puissent intervenir. Comme le mois de juin est la fin du printemps, on peut dire que M. le Préfet confond consultation avec information et surtout avec mise devant le fait accompli.

Le mercredi 27 juin, le groupe technique a pris position sur le rapport intermédiaire, position confirmée par deux membres du COPIL et par Radio-Chablais. Le train passerait d'Aigle jusqu'à Collombey par le trajet actuel. A Collombey, à la hauteur de l'école du Corbier, un ouvrage souterrain permettrait de rejoindre et de longer la ligne du Tonkin jusqu'à la gare CFF de Monthey. Ensuite, la liaison entre les deux gare CFF et AOMC devrait se faire en souterrain. Temps du trajet: 12 minutes en améliorant la ligne et le matériel.

Premièrement, est-ce vraiment ce qu'on veut ? On avait parlé de 10 minutes, on est à 12, pas de quoi fouetté un chat, ni un Cachat d'ailleurs. Mais, parce qu'il y a un « mais », comment justifier 80 millions (c'est une estimation) de travaux en Valais, avec de lourds travaux en sous-sol dans une zone construite, alors qu'il a été étudié à l'époque et prouvé que 20 millions suffiraient pour faire un ouvrage à St-Triphon en pleine zone agricole et longer la ligne CFF jusqu'à Aigle pour arriver au même résultat? Nous n'avons rien contre les gens d'Ollon et nous pensons qu'il serait tout à fait possible de garder les deux lignes en parallèle si vraiment le besoin était avéré.

Monsieur le Président, une semaine avant, on nous tait les décisions. Tout ce qui a été fait, l'a été par un petit groupe d'initiés, sans communiquer, sans écouter les différents acteurs économiques, politiques et publics de la région. Nous pensons que cela est inacceptable.

En mai de cette année, nous avons créé, avec l'assentiment général et le soutien de la Municipalité, une commission permanente du Conseil général, la commission Agglo, avec pour but une participation active à la construction de l'Agglo. Elle s'est réunie à plusieurs reprises, s'est informée, a adressé de nombreuses questions au



COPIL qui a pris bien son temps et qui a envoyé ses réponses comme par hasard cinq jours avant le Conseil général, rendant leur étude et leur analyse impossibles pour nous en rendre compte. En tout cas, elle n'a jamais été considérée comme un interlocuteur privilégié que nous aurions aimé qu'elle soit. Dans un dernier mail de M. Georges Mariétan (l'autre), daté du 4 novembre, il est précisé au président de la commission Agglo et je cite : « Actuellement, le Groupe technique a pris position sur le rapport intermédiaire, qui va donc faire l'objet de retouches et sera adressé dans sa nouvelle version vers le 25 novembre aux membres du COPIL, en vue d'une validation, puis du dépôt de ce rapport vers le 15 décembre. (C'est là que c'est fantastique !). C'est à partir de cette date que vous pourriez vous mettre au travail en consultant ce rapport intermédiaire qui sera accessible sur le site internet.»

Donc, ma traduction est la suivante : vous pourrez vous prononcer quand tout sera décidé. Nous osons exiger ici que la commission Agglo puisse participer aux retouches, ou tout au moins se prononcer avant que tout soit figé.

Quelques questions, Monsieur le Président : Que pensez-vous du mode de fonctionnement et de communication du COPIL ? Cautionnez-vous cette manière de mettre les gens devant le fait accompli ? (Je vais vous donner la feuille, comme cela c'est plus simple pour répondre). Que pensez-vous réellement du rôle de la commission Agglo ? Que pensez-vous de cette décision de tracé de la liaison rapide ? Où étiez-vous lors de ces décisions ? Qu'avez-vous fait pour défendre nos intérêts ? Quelle a été votre position au COPIL en tant que représentant de la plus grande commune de l'Agglo ? Assurez-vous le leadership du COPIL comme nous vous l'avons demandé ? Et surtout, que pensez-vous faire après ces remarques ?

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur Cachat. Une autre intervention ? Ce n'est pas le cas, je passe la parole à M. le Président. Je ne sais pas s'il a déjà eu le temps de se préparer.

#### **Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité**

C'est assez vite répondu parce que, quelque part, j'avoue que l'enthousiasme, la motivation, l'intérêt manifestés notamment par le groupe radical sur ce dossier de l'Agglo m'a toujours convenu, dans la mesure où c'est un aiguillon nécessaire et, vous étiez à la base de la constitution de cette commission permanente de l'Agglo.

Mais, là, quelque part, vous allez un tout petit peu plus vite que la musique et certaines de vos questions contiennent des réponses à certaines d'autres.

Je m'explique. C'est très simple. Monsieur Cachat, vous étiez effectivement à Aigle et j'avoue que l'intervention de mon collègue d'Ollon ne m'a pas enchantée. La formulation que vous avez retenue n'était pas tout à fait celle-là. Donc, le débat était public. M. Chollet a dit « je vous rappelle qu'Ollon n'était pas prévu dans l'Agglo et que nous sommes venus simplement pour défendre le tracé de l'AOMC à Ollon ». Voilà, ce qui montre effectivement un intérêt assez réduit par rapport à un projet d'Agglo.

Mais, pour aller à l'essentiel, Monsieur Cachat, il n'y a aucune décision. Alors, « où étiez-vous lors de ces décisions » ? Et bien, il n'y en a pas eu donc, il n'y a pas eu de séance de décision.

« Qu'est-ce que j'ai fait pour défendre nos intérêts » ? Comme cette séance de décision, au mieux, elle aura lieu au prochain COPIL, parce que, pour que tout le monde comprenne bien, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la dernière



séance du COPIL, s'est tenue le jour où nous nous sommes rencontrés ici au Conseil général fin septembre. Depuis, il n'y a plus eu aucune séance du COPIL. Donc, à partir de là, il n'y a évidemment aucune décision.

Alors, le mini couac, parce qu'en termes de communication, je souscris volontiers. Si vous voulez mettre une note, cela sera en tout as largement insuffisant. J'en ai fait part aux différents intervenants. Ce qui s'est passé est assez simple. Comme il y a eu un débat public, dans le cadre de ce débat public, l'un des intervenants, le syndic d'Ollon, a fait cette intervention-là sur la base, je vous dirai de quoi. Le débat étant public et, en plus, la journaliste qui a conduit les débats étant à Radio Chablais, elle en a fait une émission. A partir de là, comme le débat était public, les choses sont sorties cahin-caha.

Il n'y a aucune décision, parce qu'il n'y a pas matière pour l'instant et, je vous dis pourquoi. S'agissant du fameux tracé à Ollon, j'ai été le premier surpris de voir que peut-être, effectivement, il allait être maintenu tel quel. On nous a vaguement expliqué qu'il y avait un problème de matériel roulant, de courbe et que finalement, cela devrait à peu près jouer. Mais sur quelle base ? Sur la base d'une esquisse de rapport qui a été présentée, même pas au Conseil d'administration des TPC. Donc, les membres du Conseil d'administration des TPC ne sont pas au courant de ce rapport. C'est le comité de direction, dont je fais partie, avec le syndic d'Ollon et le syndic d'Aigle qui le président, les deux représentants de l'Etat du Valais et de l'Etat de Vaud et, dans ce cadre-là, M. Oreiller nous a présenté une esquisse. Même le Conseil d'administration des TPC n'est pas au courant.

Comment voulez-vous que je m'exprime là-dessus ? Il y a des appréciations sur le financement à la louche, véritablement à la louche ! Ce que je peux vous dire, s'agissant de la ville de Monthey, le tracé dit aérien ou en surface, cela serait grosso modo 5 à 6 millions. Et puis, le tracé en sous terrain, on rajouterait 15 millions, ordre de grandeur. Mais, il n'y a absolument rien, au stade actuel, en l'état du dossier, qui permet d'étayer quoi que ce soit à ce propos.

Pour avoir quelque chose à vous dire ce soir puisque, je sais, cela a été convenu ainsi et c'est fort bien, qu'à chaque assemblée du Conseil général, il y a à l'ordre du jour le dossier Agglo qui fait débat, j'ai demandé à notre architecte de ville, M. Vigolo, de me faire un petit topo, que M. Widmer a reçu en copie et qui dit exactement simplement ceci : qu'effectivement, le groupe technique s'est réuni le 27 octobre, vous le saviez, et puis que, s'agissant du tracé qui nous concerne nous, Montheysans essentiellement, il a été demandé un rapport complémentaire pour apprécier la situation.

En l'état, il n'y a strictement rien de fait. Le prochain COPIL, je crois, sera à la fin novembre. Je veux qu'on soit bien clair, Monsieur le Rapporteur et Monsieur le Président de la commission, évidemment, je crois que l'accueil qui a été fait de ma part s'agissant de la constitution de cette commission permanente, je l'ai toujours considérée comme un atout, comme un aiguillon vis à vis de l'extérieur. On a un immense privilège parce que, leadership ou pas leadership, nous sommes les seuls, ici, à avoir un répondant au niveau législatif. C'est capital, puisqu'on le sait par définition que ce type de dossier de l'Agglo présente forcément quelque part un déficit démocratique, en tout cas à ce stade-là, parce qu'on est dans une phase de constat, de diagnostic, d'état des lieux. C'est avec beaucoup de bienveillance que j'ai vu la création de cette commission. Je veux que les choses soient bien claires vis à vis des membres de la commission, M. Parvex m'en donnera volontiers acte, non seulement vous ne dérangez pas, mais vous êtes un appui indispensable parce



que lorsque viendra l'appréciation s'agissant du tracé en ville de Monthey, j'aime autant vous dire qu'il faudra que les gens adhèrent au projet. Pour que les gens adhèrent au projet, il faut qu'on en parle et qu'on soit d'accord entre nous. Evidemment, et je ne me vois pas arriver devant mes collègues de l'exécutif, sans un fort appui de votre part. Evidemment !

Mais, encore une fois, il ne faut pas aller plus vite que la musique. Aujourd'hui, ce que le syndic d'Ollon a lancé à la Cantonale, c'est du pipo pour le moment. Donc, je refuse de m'exprimer sur les différentes variantes ou pas. Il n'y a absolument rien de validé. Le COPIL ne s'est plus réuni depuis fin septembre. Donc, à ce niveau-là, je ne peux rien vous dire de plus que les propos que je viens de vous tenir. Alors, que vous mettiez une certaine pression, cela me va. Je me ferai volontiers l'interprète et, quelque part, je peux volontiers en prendre appui lors des discussions devant le COPIL. Mais on n'a pas eu des décisions, puisque décision il n'y a pas eu !

Voilà, maintenant, pour le reste, je crois effectivement que l'enjeu majeur, pour nous (parce que vous savez que l'ensemble de l'opération Agglo suppose un état d'esprit, je l'ai exprimé souvent, certains journalistes le savent) le souci, je l'ai toujours dit, que dans la région on a un atout, mais il y a un gros bémol. L'atout, c'est que cela fait plus de 30 ans qu'on travaille ensemble. On n'a pas attendu l'Agglo, on a fait des belles choses dans cette région. On a l'habitude de fonctionner, on se connaît. Le problème c'est qu'avec l'Agglo, on change de dimension. Ce n'est plus la région où il y avait une cagnotte et puis, on se répartissait. Il s'agit aujourd'hui d'arriver avec des projets qui doivent avoir l'adhésion de tout le monde, mais qui doivent apporter une plus-value. Là, je l'ai souvent dit et je le redis volontiers, je ne suis pas convaincu effectivement que tout le monde ait fait le pas dans cette direction. La soirée publique à laquelle vous étiez plusieurs à assister, n'était pas transcendante à ce niveau-là puisque, effectivement, la plupart des intervenants venaient en disant : « voilà, pour chez nous, notre.. ». Cela ne donnait pas une vision globale exceptionnelle, je le reconnais.

Mais, voilà, Monsieur Cachat, j'insiste, en l'état des choses ce qui est le plus important pour moi, c'est qu'il n'y ait pas de faille dans l'appréciation que l'on pourrait avoir en terme de fonctionnement. On en est là pour l'instant, en termes de fonctionnement. Pour ma part, bien évidemment, dès qu'on aura les éléments, cela confortera aussi la position que je peux avoir devant le COPIL, si je viens déjà avec l'aval d'une commission.

Je ne veux pas de malentendu à ce propos, mais aujourd'hui je n'ai rien, rien à vous dire de plus en l'état du dossier.

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci, Monsieur le Président. Une autre intervention ? Si ce n'est pas le cas, je passe maintenant au point 2.2 Résolution Chablais Agglo.

## **2.2 Résolution Chablais Agglo**

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

La résolution a été déposée conformément à l'article 36 auprès du Président du Conseil général avant la séance. Elle va être développée par son auteur, M. Didier Cachat.

Monsieur Cachat, vous avez la parole.



### **Intervention de M. Didier Cachat (PLR)**

C'est assez simple. Finalement, cela permet de répondre à M. Mariétan. Je suis persuadé que, même si aucune décision n'a été prise, il y a quand même une position qui a été affirmée. Cette position m'a été confirmée par plusieurs personnes. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure.

Tant mieux, si vous tirez à la même corde que nous, c'est assez normal. Pour vous mettre un peu de pression supplémentaire, vu que le but de la commission Agglo était quand même aussi un but contraignant au niveau de la Municipalité, de pouvoir contrôler ce travail de l'Agglomération. Malheureusement, on s'aperçoit que la commission Agglo ne peut pas agir. Je vous propose, dans l'arsenal législatif, il reste la résolution. La résolution est une décision du Conseil communal auprès du Conseil municipal. En fait, on lui donne un ordre, on lui demande disons (parce qu'on sait qu'il y en a qui n'aiment pas trop les ordres). On vous demande d'agir en faveur de quelque chose.

Nous demandons à la Municipalité et à son représentant au comité de Pilotage de Chablais Agglo : d'informer (j'avais proposé « en temps réel », mais le groupe m'a dit « sans délai ») sans délai la Commission Agglo et par là le Conseil général sur l'avancement des travaux et des décisions prises par les divers comités de Chablais Agglo et de négocier le trajet de la liaison rapide Monthey-Aigle en tenant compte des intérêts des usagers montheyens et des principes d'économicité et de bon sens.

Si on veut couler le projet Agglo, il n'y a qu'à dire qu'on va faire un métro. Il y a vingt ans, Monsieur le Président vous étiez là, on a essayé de faire un monorail. C'était peut-être là qu'on aurait dû être visionnaire !

Enfin, bref, voilà ce que je vous propose d'accepter. L'idée étant simplement de préciser encore une fois que le Conseil municipal nous tienne informés et travaille dans le sens de ce qu'on veut.

### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur Cachat. Est-ce que le Conseil général demande l'ouverture de la discussion générale ? Si ce n'est pas le cas...

Oui, Monsieur Mariétan.

### **Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité**

Dans le sens des propos que j'ai tenus, surtout l'état d'esprit qui m'anime, évidemment, j'incite volontiers au vote de cette résolution. Il est bien clair que cela ne doit pas être perçu comme un dysfonctionnement entre nous. J'insiste là-dessus parce que cela, je ne l'accepte pas. Je crois que je vous ai démontré que, s'il n'y a pas eu de rencontre, s'il n'y a pas eu de séance, il n'y a pas d'information à rapporter.

Dans le souci de vous associer pleinement et (je prends cela plutôt comme une volonté, dans le prolongement de ce que je vous ai déjà dit) au Conseil général de s'impliquer et de montrer que, effectivement, la ville de Monthey a un rôle particulier à jouer dans cette Agglo. Je n'ai pas d'état d'âme, et je vous invite effectivement à vous inscrire à cette résolution.

### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

S'il n'y a pas d'autre intervention, nous passons maintenant au vote.



Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous soutenez la résolution de M. Cachat, je vous prie de vous lever.

**La résolution de M. Cachat a donc été acceptée à l'unanimité.**

Je vous remercie.

### **3. Election d'un suppléant de la commission de Gestion**

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Suite à la démission du Conseil général de Mme Myriam Fianchini du groupe Entente Pour Monthey et membre suppléant de la commission de Gestion, nous devons procéder à l'élection d'un remplaçant.

En vertu de la répartition entre les groupes, ce nouveau suppléant sera issu du groupe Entente Pour Monthey. La parole est au chef de groupe Entente Pour Monthey pour la présentation du ou des candidats.

#### **Intervention de M. Antonio Ribeiro (EPM)**

Le groupe de l'Entente Pour Monthey propose la candidature de M. Gérard Morisod.

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Le candidat pour le poste de l'Entente Pour Monthey est donc M. Gérard Morisod. Il n'y a pas d'autre candidat. Je crois que vous avez déjà reçu les bulletins de vote. Si c'est le cas, je vous prie de noter le nom de la personne. Nos scrutatrices vont passer entre les rangs et récolter les bulletins. Nous procéderons au dépouillement. Mesdames et Messieurs, je vous prie de reprendre place. S'il vous plait !

### **Résultats de l'élection d'un membre suppléant à la commission de Gestion :**

	Vote
Membres présents du Conseil général	48
Bulletins délivrés	48
Bulletins rentrés	48
Bulletin nul	1
Bulletins blancs	<u>3</u>
Bulletins valables	44
Majorité absolue	23

**Est élu avec 44 suffrages M. Gérard Morisod comme membre suppléant à la commission de Gestion.**



#### **4. Règlement communal sur les conditions relatives à la fourniture de l'eau potable**

##### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Le rapporteur de la commission ad hoc Eau, M. Graziano Lombardi, va lire le préambule et la conclusion du rapport que tous les conseillers généraux ont reçu le 30 octobre 2010.

Nous passerons ensuite à l'entrée en matière et, si elle est acceptée, à la discussion de détail et enfin au vote.

Nous allons étudier d'abord le règlement, voter le règlement, et ensuite l'avenant et voter l'avenant. Le document de référence est le document « Règlement communal concernant la fourniture d'eau », arrêté par le Conseil municipal en séance du 13 septembre 2010 que tous les conseillers ont reçu avec la convocation à cette séance.

M. Lombardi vous avez la parole.

##### **Intervention de M. Graziano Lombardi (GP), rapporteur de la commission ad hoc Eau**

Monsieur le Président, estimés collègues,

La commission « ad hoc » a siégé à deux reprises sur le projet de règlement communal sur les conditions relatives à la fourniture de l'eau potable, formée de Madame Émilie Chaperon, Messieurs Gabriel Fabris Président, Roland Dousse, Nicolas Défago, Gilles Mauron, Pierre-Alain Martenet et Graziano Lombardi, votre serviteur, en tant que rapporteur, vous remet ci-après son rapport.

##### **Préambule**

La commission a eu l'avantage de pouvoir écouter, en première séance, Monsieur S. Coppey, conseiller municipal responsable des Services Industriels ainsi que M. Rinaldi, directeur des services Industriels, et en deuxième séance, Monsieur F. Mariétan, Président de la Municipalité.

Il s'agissait de connaître la position de la Municipalité au sujet de l'éventuelle reprise de la dette du Service des Eaux, par le ménage communal, évoquées dans une intervention de Monsieur Mariétan lors de la séance du Conseil général du 14 décembre 2009 et aussi dans la considération finale du message du Conseil municipal du 29 janvier 2010, à l'intention du Conseil général.

Il était opportun pour nous d'explorer une voie supplémentaire qui aurait permis au Service des Eaux de repartir sans aucune dette, en un seul coup, et ensuite prendre les mesures qui s'imposent pour qu'il devienne effectivement autofinancé.

La commission, qui, par ailleurs, n'a pas rencontré d'obstacles particuliers, a pris connaissance d'un document relatant brièvement l'historique de l'endettement du Service des Eaux, service censé être autofinancé.

On apprend, par ce document que la dette était de CHF 12.841 millions, au 31 décembre 2009 et que la valeur du réseau est de CHF 10.27 millions. Selon une application d'une directive de la Confédération, qui préconise la facturation d'un taux correspondant aux taux des obligations de la Confédération, pour une dette d'un service de l'eau, le Conseil municipal a décidé, en séance du 13 septembre, de tenir compte du taux moyen des obligations de la Confédération, à 5 ans et ceci depuis le 1er janvier 2000. Les intérêts payés en trop de 2000 à 2009, soit un



montant arrondi de CHF 2.08 millions, furent déduits de la dette au 1er janvier 2010, ce qui nous porte à une dette de CHF 10.761 millions.

Le principal investissement dans les cinq prochaines années est constitué de la station de pompage, approuvé avec le budget 2010 à hauteur de CHF 3.5 millions. A savoir que ce montant est compris dans la dette actuelle du Service des Eaux.

Des membres de la commission ont pris position pour la variante 4 qui est plus élevée au niveau du coût de la composante du tarif de l'eau et composante abonnement, mais qui permet de renflouer la dette complète du Service des Eaux sur 30 ans. Pour une famille de quatre personnes, le coût se monte à CHF 32. -- par année, soit un montant de CHF 2.65 par mois. Il s'agit aussi de prendre nos responsabilités en tant que conseillers généraux et de se rendre compte que la variante 4 est plus appropriée pour mettre le Service des Eaux à flot.

Étant normalement au courant de la courbe ascendante de cette dette, pendant plusieurs législatures, nul doute que l'on aurait dû intervenir plus tôt, en particulier en période de bonne conjoncture économique, et adapter les taxes de raccordement et de consommation, à la situation financière du service.

Il apparaît évident que si nous avons réagi de la sorte, nous n'en serions pas à devoir, dans l'urgence, procéder à de sensibles augmentations de taxes diverses, bien qu'en valeurs absolues ces augmentations paraissent dérisoires.

### **Conclusion**

Pour ce qui concerne l'éventualité de la reprise de la dette par le ménage communal, les conditions pour l'entrée en matière ont été clarifiées. Le principal facteur étant la prise en compte de l'état de la dette de la commune. Pour que cette opération puisse être envisagée, la dette de la commune doit être maîtrisée, voire diminuée.

La commission est consciente que l'objectif premier est que le Service des Eaux soit autofinancé. Pour cela, la variante 3 présente des alternatives viables pour le Service des Eaux, une augmentation certes importante, mais nécessaire de la composante du tarif de l'eau de CHF 0.50/m<sup>3</sup> à 0.65/m<sup>3</sup>, c'est-à-dire 30% d'augmentation et du composant abonnement de CHF 13.00/trimestre à CHF 15.00/trimestre soit 15 % d'augmentation.

Ces augmentations représentent, pour une famille de 4 personnes en appartement, une charge supplémentaire d'environ CHF 23.00 par an soit de CHF 1.90 par mois, toutes composantes confondues. L'augmentation semble importante, mais l'impact financier reste supportable pour des revenus modestes.

La commission s'est également prononcée en faveur d'une « révision périodique (tous les 5 ans) » de l'avenant tarifaire, si les circonstances en démontrent la nécessité.

La commission a décidé par 4 voix contre 3 de suivre la proposition du Conseil municipal, soit l'acceptation de la variante 3 figurant dans le rapport du Service des Eaux, du 16 septembre 2010.

La commission invite donc l'assemblée à se rallier à ses conclusions et à approuver les modifications proposées.

Les membres de la commission remercient tous les interlocuteurs, car ils ont répondu de manière exhaustive à toutes nos questions.

Monthey, le 21 octobre 2010, Gabriel Fabris, président, Graziano Lombardi, rapporteur.



**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur le Rapporteur. Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, j'ouvre la discussion générale sur l'entrée en matière.

**Intervention de M. Didier Cachat (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les comptes du Service des Eaux sont déficitaires, et comme service autofinancé, il est nécessaire de régler ce problème à l'interne. Depuis 1991, le tarif de l'eau n'a pas été augmenté et nous ne pouvons pas raisonnablement et légalement en rester au statu quo. Il nous faut donc réadapter ces tarifs. Le groupe PLR entrera en matière, soutiendra la proposition de la Municipalité et de la commission ad hoc, c'est-à-dire la variante 3.

Néanmoins, à force de petites augmentations de toutes sortes, le porte-monnaie du citoyen rétrécit. Dans un même temps, les comptes de la commune sont excellents et présentent des bénéfices substantiels. Selon notre programme et nos propositions de ces dernières années, en toute responsabilité, nous avertissons la Municipalité que nous désirons desserrer l'étreinte fiscale de nos concitoyens en proposant une adaptation du coefficient d'impôts lors de l'examen du budget 2011.

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, la motion que notre groupe a développée en juin dernier visait essentiellement deux buts.

Premièrement, revoir notre règlement plus que quarantenaire afin, d'une part de l'adapter aux obligations légales actuelles, notamment s'agissant de la compétence de fixer les tarifs et, d'autre part, de rafraîchir sa forme afin de le rendre le plus accessible et compréhensible possible pour tous les abonnés.

Deuxièmement, il s'agissait de susciter une réflexion approfondie concernant la question de l'endettement du service, ceci afin d'y apporter une réponse réaliste et responsable.

Au regard de l'importance de la tâche, je dois dire que notre groupe a été surpris de lire que la commission avait réussi à « tout liquider », je pense que c'est l'expression qui convient, en seulement deux séances. Notre sentiment a été conforté lorsque nous en avons discuté avec notre commissaire, M. Lombardi, qui, comme nous, a eu la désagréable impression que la commission avait été bien pressée d'en terminer avec ce dossier.

Pour ce qui concerne la forme, nous avons fait de nombreuses propositions de modifications. La plupart d'entre elles auraient permis de faciliter la compréhension du texte et de laisser ainsi le moins de place possible à l'interprétation. Comme par exemple, en utilisant la même terminologie dans le règlement et dans l'avenant, ce qui n'est pas le cas. Hormis à part quelques unes de peu d'importance, la majorité des propositions ont été refusées par la commission et cela, non pas qu'elles aient été jugées inopportunes, mais plutôt qu'il a été jugé inopportun de s'y attarder. Que la commission se rappelle que législatif, et pour cause, a la même racine que législateur, aurait été à notre avis souhaitable et, consacrer un peu plus de temps pour s'assurer que ce règlement ait été compréhensible et surtout cohérent, n'aurait à notre avis pas été inutile.

Ceci étant dit, dans la mesure où la question de la compétence en matière de fixation des tarifs a été réglée et que toutes ces imprécisions qui semblent n'avoir dérangé que notre groupe ne devraient pas avoir de conséquences inacceptables pour les abonnés, nous avons décidé de prendre bonne note que la majorité de



cette assemblée, au travers de ses commissaires, est satisfaite de la forme de ce règlement. Nous l'accepterons donc tel qu'amendé par la commission et n'y apporterons aucune modification.

Concernant la question de l'assainissement de la dette, notre groupe qui s'y était penché, avant que la commission ne commence à siéger, était quelque peu partagé entre son souhait d'assainir le service dans les meilleurs délais et sa volonté de ne pas grever de manière insupportable le budget des consommateurs. Nous avons finalement opté pour une version que j'appellerais « variante 5 », laquelle a été exposée à la commission par M. Lombardi. Il s'agissait d'éponger la dette sur 30 ans par, d'une part une augmentation des tarifs qui ne devait être en aucun cas supérieure à 65 centimes par mètre cube et à CHF 15.-- pour l'abonnement, soit les tarifs de la variante 3, et d'autre part par la prise en charge de la différence par le ménage communal selon un plan d'assainissement tenant compte de l'évolution des finances communales. A ce sujet, nous tenons à remercier le Président de la commission qui a donné suite à notre souhait en acceptant d'examiner cette variante et, notamment, en invitant M. Mariétan à une des séances.

Nous avons pris bonnes notes que la solution de la prise en charge d'une partie de la dette, bien que jugée actuellement non réaliste au regard de celle du ménage communal, n'est pas totalement exclue et reste donc envisageable dans un avenir plus ou moins proche.

Nous avons également pris bonne note du souhait de la commission que l'avenant tarifaire soit revu tous les 5 ans. Nous pensons cependant que cela est trop long et insuffisant. Nous demandons donc au Conseil municipal de prendre l'engagement ce soir d'examiner tous les deux ans, dans le cadre du budget, la première fois en automne 2012, si la reprise d'une partie de la dette du service par le ménage communal est envisageable et de faire un rapport circonstancié au Conseil général à ce sujet. Donc, cela ne signifie pas pour nous trois lignes dans les commentaires du budget, mais bien un rapport qui devrait passer devant la commission de Gestion.

Notre groupe entre en matière et acceptera donc le règlement dans la forme proposée par la commission. Nous réservons, par contre, notre position s'agissant de l'avenant tarifaire, position qui dépendra de la réponse apportée par le Conseil municipal à la requête que je viens de formuler. Je vous remercie de votre attention.

#### **Intervention de M. Gilles Cottet (PDC)**

Je rapporte les propos que souhaitait exprimer notre cheffe de groupe, Mme Anderau qui a été excusée ce soir.

Messieurs les Présidents, Madame et Messieurs les Municipaux, chers collègues, le groupe Démocrate Chrétien se réjouit qu'un règlement sur la distribution des eaux soit finalisé. Certes, la commission ad hoc propose quelques modifications d'ordre cosmétique, lesquelles sont à nos yeux tout à fait acceptables et cohérentes. Le groupe Démocrate Chrétien trouve logique que la tarification soit revue tous les cinq ans, ceci étant d'ailleurs favorable aux citoyens ainsi qu'au ménage communal. Les conditions de fourniture d'eau, selon la proposition n°3 du Conseil municipal, répondent aux exigences légales sur les services autofinancés. Elles permettraient également au service un désendettement partiel. Certes, la variante n°4 serait bénéfique au ménage communal, mais nous ne la jugeons pas opportune dans le climat économique actuel.



Par conséquent, le groupe Démocrate Chrétien accepte l'entrée en matière et remercie la commission ad hoc pour ses réflexions et sa synthèse.

**Intervention de M. Antonio Ribeiro (EPM)**

Messieurs les Présidents, chers collègues, la nécessité d'un nouveau règlement du Service des Eaux apparaît à nos yeux très tardive. En effet, il y a longtemps que ce service déplore, dans son inaction, une dette de plus de 10 millions de francs. Nous reconnaissons que cet état de fait n'a, jusqu'ici, inquiété personne au sein des deux Conseils. Les carences sont donc partagées. Cette dette est notamment due aux investissements concernant les grandes infrastructures liées au nouveau réservoir communal du Petit Clos. Une opportunité réaliste et intelligente aurait été d'éponger cette dette par la caisse communale sur plusieurs années par le biais du compte des investissements. Mais, cela n'a pas été fait et une telle procédure ne semble hélas toujours pas d'actualité pour les élus de notre exécutif, notre groupe le regrette clairement.

Dans ces conditions, les représentants de la commission ad hoc ont solidairement opté pour une réévaluation des taxes actuelles. Ils se sont clairement identifiés à la variante toute théorique proposée par la Municipalité et qui devrait conduire à une dette 0 dans 30 ans. Théorique, dis-je, car les ressources financières futures du service apparaissent déjà plus positives qu'escomptées à l'examen de la situation actuelle.

L'accord exprimé par nos deux représentants dans ladite commission pour une modeste augmentation de la charge financière pesant sur les ménages implique toutefois une remarque de poids. En effet, les élus de notre mouvement sont convaincus qu'une diminution largement compensatoire des taxes sur l'électricité sera prochainement effective au sein des Services Industriels.

Fort de cette option qui se dessine, la majorité de notre groupe a décidé pour respecter le principe de collégialité d'accepter la proposition de la Municipalité. Enfin, ce qui concerne la durée de validité du présent règlement, nos représentants se sont clairement déclarés en faveur d'un réexamen de ce document au plus tard dans les cinq ans.

Notre groupe entre en matière. Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de M. Gilbert Biselx (EPM)**

Est-ce que je pourrais poser quelques questions concernant le rapport de la commission ad hoc ?

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Oui, tout à fait.

**Intervention de M. Gilbert Biselx (EPM)**

Dans le préambule, à l'alinéa 4, il est précisé que la dette du Service des Eaux était au 31 décembre 2009 de CHF 12'841'000. --. Or, le message du Conseil municipal précise que la dette au 31.12.2009 est de CHF 10'270'000. --. Alors, j'aimerais connaître quelle est la dette effective à ce jour du Service des Eaux puisqu'on en a déduit un montant de CHF 2'080'000. --.

A l'alinéa 5, on précise qu'au budget 2010 figure un montant de CHF 3,5 millions concernant le puits SI 06, alors que le budget précise pour la station de pompage des conduites de CHF 2'400'000. -- et pour les branchements électriques de CHF



310'000. --, ce qui fait CHF 2'710'000. -- au total. Donc, CHF 790'000. -- de moins que les CHF 3,5 millions précisés.

D'autre part, je ne comprends pas la phrase « à savoir que ce montant est compris dans la dette actuelle du Service des Eaux ».

Merci.

**Intervention de M. Gabriel Fabris (PDC), président de la commission ad hoc Eau**

Chers collègues, Monsieur le Président, au sujet de la phrase « à savoir que ce montant est compris dans la dette actuelle du Service des Eaux », c'est que les CHF 3,5 millions sont déjà dans la dette des 10 millions du solde. En fait, les CHF 12'841'000. -- c'est, en fait, avec le montant des CHF 2'080'000. -- qui ont été déduits.

**Intervention de M. Gilbert Bixelx (EPM)**

Mais, pourquoi le message du Conseil municipal précise que la dette du Service électrique au 31.12.2009 est de CHF 10'760'000. -- ? Cette déduction a été décidée le 13 septembre 2010. Je ne comprends pas.

**Intervention de M. Gabriel Fabris (PDC), président de la commission ad hoc**

Je pense que c'est plus simple, si c'est M. Coppey qui répond à la question.

**Intervention de M. S. Coppey, responsable des dicastères Services Industriels, Energie & Développement durable et Affaires Sociales-3<sup>E</sup> Age et Santé**

Oui, merci, je voulais intervenir justement après et préciser la chose. Effectivement, la dette du Service au 31 décembre 2009 était de CHF 10'760'000. --. Ce montant, on ne peut plus le changer, on a accepté les comptes, cela reste à CHF 10'760'000.--.

Au mois d'août ou de septembre, le Conseil municipal a décidé (j'y reviendrai après dans les explications) de diminuer la dette de CHF 2'080'000. --, diminution avec effet rétroactif au 1er janvier 2010. C'est vrai qu'il y a une particularité. On a, au 31 décembre 2009, CHF 10'270'000. -- et, au 1er janvier 2010 CHF 8'680'000. --, chiffre arrondi.

Je précise aussi pour que les choses soient claires, dans la projection que l'on a faite, les différentes variantes, vous voyez que la dette en 2010 est estimée à CHF 11 millions. Pourquoi ? Parce qu'on a intégré la dépense du puits de Massongex. On arrive à CHF 11'390'000. -- compris. Alors, c'est clair que ce montant du puits sera en grande partie dépensé durant l'année 2011, mais comme il a été budgétisé en 2010, qu'on n'a pas terminé l'exercice 2010, on était obligé de prendre en compte ce montant. Dès 2011, on a pris en compte un investissement de CHF 750'000. -- par année.

Voilà un petit peu l'explication par rapport à cette dette.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Puisque vous avez le micro, je vous laisse la parole si vous voulez défendre le projet de règlement.



**Intervention de M. S. Coppey, municipal**

Je ne sais pas si on discute là l'entrée en matière ou si je reprends la totalité du règlement, de la position du Conseil municipal?

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Tout à fait, vous pouvez défendre la position du Conseil municipal.

**Intervention de M. S. Coppey, municipal**

En préambule, j'aimerais d'abord remercier effectivement la commission ad hoc qui a travaillé sur ce dossier. Mme Desponds a effectivement relevé qu'ils ne se sont réunis que deux fois, mais je dois dire que c'était des séances avec un esprit positif et constructif. Je crois qu'on est arrivé à un très bon résultat. La commission ad hoc est arrivée à un excellent résultat. Je ne vous cache pas que, lorsque j'ai lu le rapport, lors de la première lecture rapide, en survolant les considérations pour arriver aux conclusions, j'étais quelque peu surpris de voir que la commission acceptait cette proposition par 4 voix contre 3 à la deuxième lecture et ensuite avec les explications de son Président. J'ai bien compris que l'ensemble des sept représentants était d'accord sur le principe de modifier le règlement et sur le principe d'une augmentation, à la seule différence que quatre d'entre vous étaient pour la variante 3 et trois pour la variante 4. Cela m'a quelque peu rassuré.

Effectivement, ce dossier est présenté d'un seul tenant, mais, Monsieur le Président vous l'avez dit, on va passer au vote deux parties bien distinctes, à la fois le règlement et l'avenant tarifaire.

Si je prends la première partie, le règlement date effectivement de 1967. En réalité, il était peut-être avant-gardiste pour la simple et bonne raison qu'il est toujours applicable et utilisé de manière conforme aujourd'hui. Vous avez vu qu'il y a eu quelques modifications dont un dépoussiérage de ce règlement dans les premiers articles et, surtout, dans les derniers articles du règlement, notamment quant au recouvrement des factures impayées et, suite à la motion qui était judicieuse de Mme Desponds concernant l'adoption des nouveaux tarifs. Effectivement, le règlement actuel prévoit encore textuellement, expressément, que c'est le Conseil municipal qui est compétent, alors qu'évidemment le règlement supérieur au niveau cantonal et fédéral nous impose une décision de la part du législatif. Cela a été rectifié dans le règlement. Il n'y a donc pas eu de grosses modifications. Toutes les modifications souhaitées par la commission ad hoc, à mon sens, sont les bienvenues. On en a parlé au Conseil municipal. Nous acceptons toutes les modifications proposées. Donc, Monsieur le Président, je ne sais pas comment vous voulez procéder ? Passer article par article ? En tous les cas, prenez acte qu'il n'y aura pas besoin d'opposer la variante du Conseil municipal à la variante commission ad hoc puisque le Conseil municipal fait siennes les propositions formulées par cette commission.

Concernant la deuxième partie, l'avenant. Effectivement, là, c'est un point plus sensible puisqu'on parle d'augmentation, donc de conséquences pour les ménages montheyens. Néanmoins, cela a été relevé, cela fait bientôt 20 ans qu'il n'y a plus eu d'augmentation. Je ferai une petite parenthèse par rapport à une remarque formulée par la Gauche Plurielle quant à la dette et à l'abandon de la dette. Vous imaginez bien qu'en tant que responsable du service, il m'eût été fort agréable de partir du principe que le Conseil municipal fait un abandon de créance total sur cette dette. Cela aurait même permis de ne pas proposer d'augmentation pour les prochaines années en tous les cas. J'avais même posé la question, disons-le



comme cela, au Conseil municipal au début de cette année, lorsque je suis venu pour une augmentation de 10 centimes. L'ensemble du Conseil municipal, tous partis confondus, m'a bien fait comprendre que ce n'était pas opportun d'accepter un abandon de créance pour deux raisons.

Premièrement, parce ce que c'est un service autofinancé. Il y a des dispositions d'ordre fédéral, notamment la loi sur la protection de l'environnement, les premiers articles, qui prévoient qu'il faut conserver durablement toutes les ressources naturelles et l'article 2 qui définit, je dirais, le système du pollueur-payeur ou, plus particulièrement, du consommateur-payeur, en ce qui concerne l'eau potable. Cet élément fait qu'un tel service, normalement, doit être autofinancé. On m'a fait la remarque dans la commission ad hoc que, effectivement, sur le futur, on peut l'imaginer, mais là on traîne un boulet, une dette ancienne, qu'on aurait pu réagir avant, on ne l'a pas fait. Ce n'est pas au consommateur actuel d'en subir les conséquences. Oui et non. On voit bien que dans beaucoup de structures, je dirais plus ou moins autonomes dans d'autres domaines que des structures autofinancées, prenant l'exemple du chômage, de l'AVS, on voit bien que lorsqu'il y a un problème, lorsqu'on n'a pas réagi suffisamment tôt, on essaie, au sein de ce service, de cette structure, de réagir de différentes manières, en augmentant les recettes ou en baissant les charges. Je crois que c'est important également là, en tout cas c'est l'avis du Conseil municipal, que j'accepte de défendre, c'est nécessaire que cela soit au sein du service qu'on règle la problématique de cette dette.

Deuxièmement, en ce qui concerne un éventuel abandon total de la créance, on le sait, M. Mariétan le répète assez fréquemment, d'où l'on vient, qu'on a fait énormément d'efforts pour baisser la dette communale, je parle cette fois du ménage communal global, pour avoir une meilleure situation financière. Cette meilleure situation financière a des conséquences pour l'avenir. Vous verrez dans le budget 2011 qu'il y aura un renouvellement d'un emprunt bancaire important. Notre situation nous permet de négocier de manière favorable des emprunts à long terme. On l'a vu encore aujourd'hui au Conseil municipal. Je crois que cette situation doit perdurer et, évidemment, s'il y a un abandon de créance de CHF 10 millions, la situation financière du ménage communal se verrait péjorée.

Voilà, c'est un petit peu les deux motifs qui ont poussé le Conseil municipal, à l'unanimité, à renoncer à un abandon, même partiel de cette créance. Je ne sais pas si M. Mariétan aura, le cas échéant, le temps de compléter mes propos.

Notre président, devant la commission ad hoc, m'a qualifié de têtue. Je ne sais pas si je suis têtue, mais en tous les cas, c'est vrai que je suis revenu à la charge quelques mois plus tard, pour la simple et bonne raison, qu'en lisant une directive de M. Prix, j'ai constaté, que, en réalité, durant ces dernières années la commune avait facturé un taux d'intérêt moyen des emprunts de la commune, soit en moyenne 3,5%, alors que cette directive de M. Prix proposait, lorsqu'un emprunt est fait auprès d'une collectivité publique, que le taux d'intérêt soit celui des obligations de la Confédération. Alors, c'est le montant, si je prends comme exemple pour 2009, sur 5 ans les obligations de la Confédération prévoient un taux d'intérêt d'1,39%. On voit qu'il y a une différence importante.

Je suis venu au Conseil municipal en expliquant que le service avait payé beaucoup trop d'intérêts durant ces dernières années. J'ai fait la proposition, effectivement, de limiter sur 10 ans le paiement en trop, de faire le calcul et de faire un genre d'abandon de créance, on peut le dire, en tous les cas une compensation cette fois-



ci qui est justifiée en disant : « voilà, on a trop payé, donc on réduit la dette en conséquence », ce qui a été accepté. C'est ce fameux montant de CHF 2'080'000.--.

Concernant les tarifs proprement dits, vous avez vu que le service est venu devant le Conseil municipal avec quatre variantes. Quatre variantes que nous vous proposons. La première variante est évidemment le statu quo. Ce qui est intéressant à voir, c'est les tableaux qui sont annexés, que le service a préparés, pour voir l'évolution de la dette. Je crois, effectivement, Madame Desponds vous l'avez rappelé, un élément important est évidemment l'augmentation qui ne s'est plus réalisée depuis 20 ans, mais c'est également de prendre en compte cette problématique de la dette. Le service en a prit acte.

La deuxième variante était l'augmentation de 10 centimes qui était prévue par le Conseil municipal à la fin de l'année passée et que vous aviez acceptée dans le cadre du budget 2010.

La troisième variante, c'est la première possibilité, la première augmentation qui permet de voir la courbe de la dette s'infléchir. On passe dans une situation de désendettement.

Enfin, la quatrième variante est un désendettement total sur une durée de 30 ans. Je tiens, en préambule, à rappeler que ces variantes ne sont que des projections, dans le sens où vous avez vu qu'on n'a pas tenu compte de l'inflation. Bien évidemment, sur 30 ans, on ne peut pas dire aujourd'hui qu'il n'y aura pas d'inflation. On a tenu compte d'un taux d'intérêt à 2%. Effectivement, durant les dernières années, les obligations de la Confédération, qui seront dorénavant le critère de facturation des taux d'intérêt, étaient de l'ordre de 2%. On ne sait bien évidemment pas si ce taux perdura durant 30 ans. Cela risque bien évidemment de changer. Ensuite, les investissements, vous avez vu qu'on a lissé les investissements à un montant de CHF 750'000. -- par année. Ces investissements pourraient être, dans quelques années, dans une dizaine d'années, de nouveau plus importants si on devait avoir des travaux, par exemple pour un nouveau puits, pour de nouvelles constructions au sein du Service des Eaux.

Ces trois exemples vous démontrent bien qu'on est en présence seulement de projections. L'idée de la commission ad hoc de revoir chaque cinq ans cette situation, voire chaque deux ans, pourquoi pas, on peut l'imaginer. Il faut faire attention, cela risque d'être un peu lourd ! Je rappelle quand même, qu'il faut à chaque fois passer devant le Conseil général avec possibilité d'un référendum. Je crois que c'est important de se poser la question en tous les cas, chaque deux an ou chaque cinq an, si on est toujours dans la situation où la courbe de la dette continue à baisser. C'est ce qu'il y a de plus important, qu'on ne reparte pas dans une situation d'endettement.

Personnellement, je parle au nom du Conseil municipal, pourquoi ne pas se reposer cette question tous les deux ans ? Maintenant, cela ne veut pas dire qu'il y aura systématiquement une augmentation. On fera à chaque fois le point. Je suis tout à fait disposé à le faire.

Le Service lui-même était plutôt pour la variante 4 puisque cela permettait de désendetter de manière plus significative ce service. Politiquement, je dirais qu'effectivement, je crois que c'est le représentant du parti Démocrate Chrétien qui l'a soulevé, dans la situation actuelle, je crois qu'il faut essayer de limiter les augmentations, tout en partant du principe qu'une telle augmentation suffirait à infléchir cette courbe d'endettement. La variante 3 a l'avantage effectivement d'avoir des conséquences supportables pour nos citoyens et citoyennes. Vous avez



différentes projections. Pour une famille de quatre personnes dans un appartement, on arrive à une augmentation de l'ordre de 47 centimes par personne et par mois. Pour une villa, de 79 centimes par personne et, pour une villa avec piscine d'une moyenne d'un franc par personne. On voit, contrairement à d'autres augmentations, je ne ferai pas le parallèle avec l'électricité où effectivement, là cela a été pour certains, notamment pour ceux qui sont chauffés à l'électricité, un choc financier je dirais. Là, on est dans une situation où on ne met pas en péril le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Voilà, pour une première parole, je ne m'exprimerai pas plus longuement, je conclurai donc à ce que vous acceptiez (j'ai bien entendu) le règlement tel que modifié par la commission ad hoc et que vous acceptiez cette variante 3 qui, de nouveau, n'est peut-être pas idéale pour désendetter sur 30 ans la situation actuelle, mais qui au moins permet de stabiliser, voire de baisser cette dette et qui est suffisante en l'état actuel. Merci.

#### **Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

C'est juste une petite précision. Concernant notre demande, c'est bien clair. Ce n'est pas uniquement examiner s'il est nécessaire d'augmenter ou pas les tarifs, mais bien d'examiner chaque fois la situation en parallèle avec la situation du ménage communal. Quand on entend qu'on nous annonce déjà une demande de baisse d'impôt, vous vous doutez bien du sens de notre requête. On aimerait s'assurer chaque fois qu'on prend l'argent au bon endroit et qu'on ne va pas devoir augmenter les taxes parce qu'on aura une augmentation du taux d'intérêt ou des investissements et puis, que de l'autre côté, on ait une diminution d'impôt. Dans ce sens-là, on aimerait bien que, tous les deux ans, on fasse le point et qu'on regarde dans quelle mesure on peut éventuellement rééquilibrer.

#### **Intervention de M. S. Coppey, municipal**

Effectivement, dans le rapport du Conseil municipal au Conseil général, nous avons laissé la porte ouverte pour une réduction éventuelle avec l'argent du ménage communal. Il faut bien être clair, on en avait discuté, c'est dans l'hypothèse où on devait avoir une entrée financière extraordinaire. Je ne sais pas si les redevances hydrauliques permettront aux communes d'obtenir un certain montant substantiel, même si on n'est pas touché. On ne se dirige pas vraiment vers cette solution. Mais enfin, c'est plutôt dans ces cadres.

Je pense qu'on ne peut pas suivre votre avis en disant que chaque deux ans on va regarder quelle est la situation, si on a encore une marge suffisante de l'année passée pour pouvoir endetter une certaine partie. Je crois qu'il faut bien être clair. L'idée, c'est vraiment que cela soit un service autofinancé et que ce service assume sa dette, y compris la dette passée. Donc, c'est un petit peu le travail qu'on a fait. Maintenant, évidemment, je crois que c'est la phrase qu'on avait rajoutée qui a peut-être mal été comprise, c'est vraiment dans l'hypothèse où on devait avoir une entrée financière extraordinaire. Je ne veux pas citer d'exemple car cela peut fort varier, mais une rentrée financière extraordinaire qui nous permettrait un tel amortissement, éventuellement également dans d'autres services autofinancés. C'était plutôt dans cette idée-là qu'on avait mis cette petite remarque ou cette notice supplémentaire.

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Madame Desponds, vous avez encore le débat final pour vous exprimer encore une fois.



**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Vous avez laissé la parole plus que deux fois certainement, j'aimerais juste encore dire quelque chose.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Très bien.

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

C'est juste au sujet de la notion de service autofinancé. Qu'il soit bien clair, on comprend bien que maintenant on autofinance le service. Mais là, on vous parle d'une dette, d'une partie de la dette en tout cas, qui provient d'une période où la notion de service autofinancé n'existait pas vraiment ou en tout cas n'était pas définie. Donc, c'est bien de ce montant-là, qui restera à déterminer, on est d'accord. Mais, c'est sur cette partie-là qu'on aimerait quand même qu'on examine régulièrement s'il n'y a pas moyen de prendre sur le ménage communal. C'était juste la précision.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci. Dans ce cas, nous allons passer maintenant au vote sur l'entrée en matière.

Y a-t-il des oppositions à l'entrée en matière ? Des abstentions ?

**L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité.**

Nous allons étudier maintenant le règlement. Nous étudions d'abord le règlement, les pages 1 à 10 et, ensuite, l'avenant tarifaire.

Comme nous l'a indiqué tout à l'heure le conseiller municipal, M. Coppey, toutes les propositions de modification de la commission ad hoc ont été avalisées par le Conseil municipal.

Je vous propose donc, s'il n'y a pas d'autre demande de modification, de voter en bloc ce règlement. Nous votons d'abord les modifications de la commission ad hoc, ensuite, nous faisons le débat final et ensuite, le vote final du règlement.

Est-ce que vous êtes d'accord ? Oui.

Dans ce cas, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez le règlement tel qu'amendé par la commission ad hoc, je vous prie de vous lever.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le règlement tel qu'amendé par les propositions de la commission ad hoc est accepté à l'unanimité.

Nous passons maintenant au débat final. La parole est au Conseil général pour la bonne forme. Madame Desponds, vous aimeriez dire encore quelque chose ?

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Je demande une interruption de séance.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Très bien, interruption accordée. Il faut un dixième de la salle. Très bien merci.

S'il vous plaît ! La séance va continuer.

Très bien, nous continuons la séance. Nous sommes donc au débat final. Une intervention ? Si ce n'est pas le cas, nous passons au vote final.

Mesdames et Messieurs, si vous acceptez le règlement tel qu'étudié et voté ce soir, je vous prie de vous lever.



Nous sommes donc au vote du règlement. Si vous acceptez le règlement, je vous prie de vous lever. Ceux qui rentrent peuvent rester debout!

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

**Le règlement est donc accepté à l'unanimité.**

Je vous remercie.

Nous passons maintenant à la discussion de détail et au vote sur l'avenant.

Nous prenons donc la page 11 du règlement. La proposition de la commission ad hoc rejoint celle de la Municipalité. Y a-t-il des autres propositions ?

Nous prenons donc d'abord le « Compteurs communs, artisanat et industrie ».

**Intervention de M. Gilbert Bixelx (EPM)**

Messieurs les Présidents, Madame, Messieurs les Municipaux, chers collègues, dans l'avenant tarifaire, je ne vois pas la manière dont on va faire le mode de perception, le mode de facturation spécialement en ce qui concerne les transformations. On nous dit 1,2% de l'investissement. De quoi s'agit-il ? Parce que si quelqu'un refait une toiture ou ravale une façade, pour moi, ce n'est pas un investissement parce que cela n'augmente pas la valeur cadastrale. Est-ce qu'on sera taxé sur cette valeur également ?

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

C'est donc une question sur un mode de facturation. Monsieur Coppey, est-ce que vous voulez répondre ?

**Intervention de M. S. Coppey, municipal**

Je tiens à préciser que cet aspect ne change strictement rien à la situation actuelle. On a déjà les deux possibilités. C'est toujours par rapport à la valeur cadastrale. Les investissements, ce sont les gros investissements qui ont des conséquences qui influencent sur la consommation proprement dite. C'est toujours la valeur cadastrale. Il n'y a aucun changement par rapport à la situation actuelle. Si vous refaites votre toit, il n'y aura pas d'augmentation, non pardon, de taxation de votre investissement.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci. Est-ce qu'il y a une autre intervention ?

**Intervention de M. Marc Colombara (PDC)**

Messieurs les Présidents, chers collègues, en fait, si j'ai bien compris, si on fait une transformation du toit, cela ne change rien, mais si on fait une deuxième salle de bain, cela change quelque chose. Ce serait cela donc ?

**Intervention de M. S. Coppey, municipal**

Je dois dire que je n'ai pas préparé cette situation puisqu'il n'y a aucune modification. Je répondrai volontiers de manière plus claire une prochaine fois notamment devant la prochaine commission de Gestion. La question est bien fondée. En pratique, je peux vous dire que ce n'est tout simplement pas possible parce que si vous faites une nouvelle salle de bain, souvent il n'y a même pas de mise à l'enquête car il n'y a pas de modification. Donc, on n'est même pas au courant qu'il y a une nouvelle salle de bain. On ne fait pas la chasse aux nouvelles salles de bain et, il n'y a pas de taxation supplémentaire.



**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci. Une autre intervention ? Si ce n'est pas le cas, nous passons au débat final et ensuite au vote final. Est-ce qu'il y a une intervention ? Non.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez l'avenant tarifaire tel que présenté et étudié ce soir, je vous prie de vous lever.

Si vous vous opposez, je vous prie de vous lever.

Si vous vous abstenez, je vous prie de vous lever.

**La majorité des deux tiers étant de 32, l'avenant tarifaire est accepté avec 35 voix, 0 opposition et 11 abstentions.**

**5. Développement du postulat de M. Graziano Lombardi portant sur la mise en place d'une politique énergétique innovante**

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

M. Lombardi va développer le postulat déposé au nom du groupe Gauche Plurielle en séance du Conseil général du 14 juin 2010. Monsieur Lombardi, vous avez la parole.

**Intervention de M. Graziano Lombardi (GP)**

Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Municipaux, Monsieur le Président, estimés collègues, ce cliché que vous voyez a été introduit juste pour faire passer le message que Monthey n'est pas seulement une ville « industrielle », mais aussi une ville culturelle. Mais, ceci ne nous empêche aucunement de tourner notre regard vers le futur.

En matière de politique énergétique, le futur a déjà commencé, et qui plus est, il y a de forte probabilité que nous soyons jugés pour les décisions que nous avons prises ou que nous aurions dû prendre à temps voulu. Telle est souvent la rançon de tous ceux qui vivent et agissent à travers la politique. Ceci est simplement pour montrer de quelle manière nous avons fait pour structurer ce développement. On passe donc au cliché suivant.

Si on s'en tient aux affirmations venant du très sérieux Office fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et des communications, seulement 2000 watts seraient nécessaires pour nos besoins courants. Dès lors, nous devons nous poser la simple question: Pourquoi cette différence ?

A travers sa conception des ressources, la « Société à 2000 Watts » peut nous aider à diminuer progressivement notre consommation en énergie, sans bouleversements de notre mode de vie. Elle nous indique aussi, comment réaliser un approvisionnement durable en énergies.

La Ville de Monthey a obtenu récemment le label « Cité de l'énergie », elle doit désormais s'activer dans ce programme ambitieux de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'orientation vers les énergies renouvelables, visant à atteindre, dans un délai raisonnable, le même niveau que les Cités de l'Energie déjà en tête de peloton.

Les communes labellisées « Cité de l'énergie » montrent l'exemple en allant au-delà des prescriptions légales, elles se dirigent progressivement vers la « Société à 2000 Watts » sans répercussion négative sur la qualité de la vie de ses habitants.

**Défis énergétiques dans le futur**



Le temps est donc venu de réduire la part de production et de consommation des énergies polluantes et de développer et utiliser les énergies renouvelables. En retardant ce processus, nous aggravons l'équilibre déjà précaire de notre environnement, nous gaspillons nos précieuses ressources naturelles et nos générations futures auront bien des raisons de nous reprocher notre manque de clairvoyance. La réserve globale des énergies fossiles diminue drastiquement, entraînant pénuries, plus ou moins réelles et conséquentes secousses économiques, voire même troubles sociaux, en même temps qu'une quantité effarante d'émission de CO<sub>2</sub>. La réponse efficace serait donc la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables : bois, solaire, pompes à chaleur, hydraulique, éolienne, bio masse, etc., mais aussi l'encouragement à de nouveaux modes de vie, selon le principe « pouvoir utiliser plutôt que posséder » ainsi qu'à une meilleure professionnalisation de l'exploitation des constructions et des installations.

### **Solutions préconisées**

Nos efforts devraient être orientés vers l'adoption de nouvelles technologies ayant déjà prouvé qu'il est possible de disposer du même confort, de la même puissance, de la même rapidité, en utilisant moins d'énergie. L'information, pour être efficace, doit être répétitive et présente dans tous les types de médias: presse, cours, tout ménage, etc. Par des actions concrètes, notre ville devrait être le principal vecteur de sensibilisation de notre population en matière d'économie d'énergie. Nous avons encore trop de comportements inadaptés: mauvais réglage des chauffages, ouverture de fenêtres, éclairage de locaux momentanément inoccupés, mobilité individuelle non économique, provoquent des consommations accrues d'énergie qu'il est possible de réduire. L'idéal serait de réussir à promouvoir une responsabilité collective de sorte que chaque individu se sente concerné par l'intérêt de la communauté entière.

Notre démarche en faveur d'une politique énergétique innovante s'intègre dans le processus de labellisation « Cité de l'énergie » de notre ville, mais il est possible, et même légitime, qu'il y ait des sentiments de perplexité dus à cette nouvelle orientation. Nous voudrions rassurer à ce sujet, car nous ne sommes ni les premiers, ni les seuls à avoir opté pour cette orientation. Il y a en effet, en Suisse, 221 communes qui ont obtenu le label « Cité de l'énergie » et qui sont résolument orientées vers une politique énergétique innovante, et environs 200 autres communes ou localités qui sont en cours de labellisation. Une vingtaine de ces communes labellisées ont déjà obtenu la qualification « GOLD », ce qui signifie qu'elles ont dépassé les conditions requises pour la labellisation. La commune de Martigny est dans ce groupe de champions !

Voici quelques données encourageantes:

Localité	Nombre d'habitants	Label obtenu en	Qualification GOLD
Genève	188.000	2009	-
Lausanne	121.000	1996	2004
Fribourg	34.000	2000	-
Sion	29.000	1999	-
Sierre	15.000	2006	-
Martigny	14.500	2004	2008
Monthey	17.000	2010	-



C'est pourquoi la Gauche Plurielle demande à la Municipalité: l'élaboration d'un concept des plans directeurs de l'énergie, l'élaboration d'un programme d'action et de détermination des mesures prioritaires, d'un concept d'information et de sensibilisation pour la population, d'un règlement d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Merci de votre attention.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur Lombardi. Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, j'ouvre la discussion générale.

**Intervention de M. Roland Dousse (EPM)**

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, une petite remarque, non pas à l'adresse de M. Lombardi, mais simplement, on entend parler d'une consommation énergétique de 6'000 watts. C'est une erreur fondamentale. Il faudrait corriger une fois pour tout cela ! Ce n'est pas une énergie. N'est-ce pas Monsieur le Président Fracheboud, vous qui êtes dans le métier, c'est une puissance. Je voudrais si ces 6'000 watts par jour, par heure, par personne ? Personne ne se prononce à ce sujet. Il faudrait quand même qu'une fois un journaliste courageux termine, finisse le débat de manière à ce que l'on sache de quoi on parle. Je répète, 6'000 watts, ce n'est pas une énergie, c'est une puissance ! Une ampoule qui reste éteinte a toujours une puissance de 100 watts, si elle fonctionne dix heures, elle consomme 1kWh. Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur Dousse. Une autre intervention ? Monsieur Coppey.

**Intervention de M. S. Coppey, municipal**

Oui, en quelques mots, Monsieur Lombardi, je vous remercie pour votre postulat et le développement de votre postulat. Effectivement, cela va vraiment dans le sens de la volonté du service. Depuis que j'ai repris ce service, j'ai effectué différentes démarches avec l'ancien directeur et le nouveau directeur, notamment, vous l'avez dit, en demandant le label « Cité de l'énergie ». Cela a été une démarche, non seulement pour obtenir ce label uniquement, mais également pour faire une photographie de la situation montheyenne. C'est extrêmement intéressant, c'est un bon point de départ pour développer la suite. Avec le nouveau directeur, j'ai effectivement demandé, nous travaillons ensemble pour développer les différents points que vous avez mis en évidence. Le but est de toucher différents services et plusieurs dicastères, à la fois dans la mobilité douce, dans les bâtiments, le développement durable au sens large du terme. Donc, je crois qu'on est vraiment en phase avec votre proposition.

Je vous rappelle quand même que M. Rinaldi, notre directeur, a commencé le 1er mai. Il avait différentes échéances à court terme, rapidement revoir le règlement, vous l'avez vu, concernant l'eau, concernant l'électricité, fixer nos tarifs, se familiariser avec ce nouveau dicastère. Donc, tout cela en moins de six mois. Maintenant, c'est l'étape suivante, l'étape pour l'année prochaine, c'est d'arriver avec un projet complet et éventuellement avec des investissements peut-être futurs, notamment avec une personne qui serait responsable, un « Monsieur Energie » de la commune. On a différentes idées. On vous les présentera en temps voulu. Il faut nous laisser le temps. C'est un gros dossier et on se penche dessus. Merci.



**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Une autre intervention de la part du Conseil général ? Si ce n'est pas le cas, je clos ici les débats et je repasse la parole à M. Lombardi, si vous voulez la prendre pour défendre une dernière fois votre postulat.

**Intervention de M. Graziano Lombardi (GP)**

Merci Monsieur le Président. Oui, je n'ai pas grand chose à ajouter en fait. Je suis content que la Municipalité approuve notre demande. Je suis aussi convaincu que tout sera fait pour mener à bien cette histoire dans les temps qui nous seront donnés. Merci beaucoup.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur Lombardi. Nous passons maintenant au vote.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez le postulat de M. Lombardi au nom du groupe Gauche Plurielle, je vous prie de vous lever.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

**Le postulat de M. Lombardi est accepté à l'unanimité moins deux abstentions, sans opposition.**

**6. Développement du postulat de M. Nicolas Défago portant sur une utilisation rationnelle de l'eau dans les fontaines publiques**

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

M. Défago va développer le postulat déposé au nom du groupe PLR en séance du Conseil général du 14 juin 2010. Monsieur Défago vous avez la parole.

**Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)**

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, je vais donc développer le postulat lié à l'utilisation rationnelle de l'eau dans les fontaines publiques.

**Acheminement et production d'eau**

La plupart des réseaux d'eau potable utilise une quantité non négligeable d'énergie afin d'acheminer et/ou de produire l'eau potable.

L'acheminement de l'eau par pompage consomme environ 0,5 kWh/m<sup>3</sup> pour une élévation de 100 m.

De nos jours, l'eau des fontaines n'est que très rarement utilisée, mais pour des raisons esthétiques le débit ne peut pas être significativement réduit.

**Consommation d'eau des fontaines**

La consommation d'eau potable des fontaines publiques est très élevée car celles-ci coulent 24h sur 24h et ceci pendant la majeure partie de l'année (8 à 12 mois).

Détails en chiffres:

Le débit moyen d'une fontaine est de 10 l/min ce qui représente environ 14'400 l/jour.

La moyenne Suisse de consommation d'eau par habitant est de 162 l/jour.

Ce qui, par rapport à un débit 10 l/min représente environ la consommation de 90 personnes pour une fontaine par jour.



### **Concernant Monthey**

La commune de Monthey possède près de 40 fontaines. Leur débit varie de 2 à 20 l/min. Le débit global est estimé à 280 l/min ce qui représente environ 400'000 litres par jour. Cela représente la consommation d'eau journalière de 2'470 habitants.

### **Une solution possible**

Une solution possible est de limiter la consommation d'eau des fontaines et d'utiliser la pression excédentaire du réseau d'eau potable pour entraîner une pompe qui recycle une partie de l'eau du bassin. On récupère environ 90% du volume d'eau de la fontaine pour le faire tourner en circulation. En utilisant une solution telle que celle-ci, chaque fontaine équipée avec un dispositif pourrait économiser environ la consommation d'eau de 80 personnes (10 l/m). On a vu avant, on avait environ 90 personnes pour le débit de 10 l/min et là on pourrait réduire de 80 personnes le débit consommé par ces fontaines.

L'investissement, dans un tel dispositif, devrait être rapidement rentabilisé. Ceci principalement pour les réseaux d'eau potable qui doivent acheminer l'eau par pompage, ce qui est le cas environ à 50% pour la ville de Monthey.

Pour les communes avec une forte croissance démographique, cette solution permet aussi de limiter des investissements afin de fournir plus d'eau potable.

### **Avantages du dispositif**

Réduction de la consommation d'eau de 80 à 95% selon l'excédant de pression et le type de fontaine

La pompe qui recycle une partie de l'eau du bassin ne nécessite aucun apport externe d'énergie. L'énergie qui entraîne la pompe provient directement du réseau d'eau.

Il est possible de régler le débit de la fontaine sur place avec la vis de réglage qui se trouve sur le dispositif.

La consommation d'eau potable de la fontaine, bien que réduite, garanti un flux minimal d'eau dans les conduites du réseau évitant les problèmes d'eau stagnante et la prolifération d'algues dans le bassin.

### **Inconvénient**

L'eau recyclée du bassin peut être souillée et ne peut plus satisfaire les critères de qualité d'une eau potable. A cela, il y a une solution. Si la distribution d'eau potable doit être maintenue, il est possible d'équiper la fontaine d'une borne d'eau avec un bouton-poussoir.

### **Sensibilisation auprès de la population**

Les fontaines peuvent être équipées d'un panneau d'information qui explique le fonctionnement du dispositif ainsi que les économies d'eau et d'énergie réalisées. De par la bonne visibilité des fontaines publiques, cette mesure sensibilise la population à l'économie de l'eau potable. Là, il y a juste un exemple d'écriteau qui pourrait être mis en termes d'économie d'eau et en termes d'économie d'énergie en kWh.

Merci de votre attention.

### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Monsieur Défago. J'ouvre la discussion générale. Est-ce qu'il y a une intervention ?



**Intervention de M. S. Coppey, municipal**

On voit que le dynamisme du Conseil général fait que certains postulats répondent à d'autres postulats. Monsieur Défago, je crois que votre remarque est forte intéressante. Elle sera prise en compte. Cela rentre totalement dans la volonté du service, à la fois Eau et Electrique. On voit qu'il est de plus en plus important et urgent de prendre des initiatives au sein de cette commune. Ce sera fait. Cela rentrera justement dans le cadre d'une étude globale. Je vous remercie pour ces explications que je ne connaissais personnellement pas. On en tiendra compte et on verra, si, effectivement, il y a un intérêt de développer ce procédé au niveau de la commune de Monthey.

**Intervention de M. Jean-Bernard Mani (PLR)**

Est-ce qu'on pourrait savoir à peu près combien serait l'investissement pour une fontaine moyenne ?

**Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)**

Alors, selon le type de fontaine, c'est entre CHF 2'500. -- et CHF 9'000. --.

**Intervention de M. Pierre-Alain Martenet (EPM)**

Monsieur le Président, chers collègues, je ne sais pas si on pourra me répondre combien de jours par année on déverse en fait de l'eau potable par les trop-pleins des divers réservoirs, donc de l'eau qu'on n'utilise pas par la consommation des habitants.

**Intervention de M. S. Coppey, municipal**

Je ne peux malheureusement pas vous donner de chiffres précis. Cela dépend bien sûr de mois en mois. Il y a beaucoup plus au printemps. Je vous répondrai soit directement, soit lors d'une prochaine séance.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

S'il n'y a plus d'intervention, est-ce que M. Défago veut encore reprendre la parole? Si ce n'est pas le cas, nous passons au vote.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez le postulat développé par M. Défago au nom du groupe PLR, je vous prie de vous lever. Oppositions ? Abstentions ?

**Le postulat de M. Défago est accepté à l'unanimité moins une abstention**

**7. Réponse au postulat de Mme Marielle Délitroz portant sur la création d'un livre d'explications pour les électeurs en cas d'élection**

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

La Municipalité va répondre au postulat accepté par le Conseil général en séance du 9 novembre 2009. La parole est à la Municipalité. Je crois que c'est M. le Chancelier qui va répondre. D'abord le Président.

**Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité**

Quelques petits rappels d'abord par rapport à ce postulat. Lors des élections cantonales, fédérales ou de votations, il y a, vous le savez, toujours un petit fascicule qui accompagne et qui explique un petit peu les enjeux.



Ce que je tiens à relever, c'est que lors de l'introduction du vote par correspondance, la commune avait inséré sur son site internet les modalités à respecter. En janvier 2006, nous avons adressé à tous les citoyens montheysans cette petite brochure qui explique le fonctionnement. Alors, je ne vous dirai pas qu'on en a retrouvé la moitié ou les deux tiers dans les poubelles, mais c'est à peu près le cas.

Ensuite, ce qu'il faut préciser, c'est que lors des élections communales 2008, la commune a fait paraître sur son site internet une notice concernant les règles et indications sur la manière de voter sous l'angle des systèmes proportionnel et majoritaire, donc un tableau un petit peu général. Et puis, avec l'accord du Nouvelliste, nous avons fait paraître l'article qui a été publié le 4 octobre 2008 et qui exposait les règles à rappeler aux citoyens pour les élections au Conseil municipal et au Conseil général. Donc, on n'a pas laissé la population montheysanne dans le désert. Il y avait, si les gens avaient un minimum d'intérêt et de bonne volonté, largement de quoi se renseigner.

D'un point de vue juridique, en ce qui concerne l'information, on doit se référer à l'article 55 de la loi cantonale sur les droits politiques qui spécifie sur la rubrique « Envoi aux citoyens », effectivement qu'on peut adresser une notice explicative. Sachez quand même, après enquête auprès des communes, villes valaisannes, qu'aucune des villes ne procède à une information particulière lors des votations communales. Donc, personne ne le fait estimant que les règles appliquées lors des élections cantonales sont suffisamment explicites pour les élections communales puisque ces règles sont identiques.

Dans le souci de répondre au postulat de Mme Délitroz, M. Posse s'est attelé à un travail, et a établi (il vous en dira quelques mots si vous le souhaitez, mais on ne veut pas trop développer parce que le contenu, quelque part, se fait quand même sous notre responsabilité) un petit projet de fascicule d'informations générales qui rappelle l'importance du scrutin, les dates, l'élection du Conseil municipal, du Conseil général, du Président, Vice-président, Juge et Vice-juge, votes qui se passent au système majoritaire, qui peut voter, comment voter, quelques conseils pour voter valablement et toutes autres informations supplémentaires qui figurent dans ce petit fascicule.

Si l'on retient cette formule, telle que souhaitée par Mme Délitroz, la brochure devra être adressée en 2012 à tous les électeurs, à savoir une première fois lors de l'élection au Conseil municipal, et, en principe, une seconde fois lors de l'élection au Conseil général. Cette brochure devrait être tirée à 24'000 exemplaires environ, étant précisé qu'actuellement le nombre d'électeurs est estimé approximativement à 9'500, le solde, soit environ 5'000 fascicules constituant une réserve. On s'est approché d'un imprimeur pour avoir une idée des coûts. En terme d'impression, 12'000 exemplaires représentent CHF 8'600. --, 24'000 exemplaires CHF 13'000. --. C'est un devis récent d'une imprimerie de la place.

Alors, la position du Conseil est mesurée. Il n'y a pas, vous l'aurez compris, un grand enthousiasme à se lancer dans cette démarche, tout simplement parce que nous serions les seuls à le faire en Valais au niveau des communes. Le canton du Valais, les services de l'Etat du Valais, se pose la question de maintenir ce mode d'explication aujourd'hui. Il y a d'autres moyens, mais nous partons de l'idée quand même, puisque le postulat a été formulé et retenu, que le Conseil municipal ne s'oppose pas à adresser aux citoyens ce fascicule au quel cas, on mettra au budget 2012 un montant de l'ordre de CHF 13'000. -- maximum.



Voilà, j'ajoute que, par gain de temps et par souci de correction, j'ai fait transmettre à Mme Délitroz le contenu de ce fascicule pour qu'elle puisse un petit peu mesurer ce que cela représente. Pour ma part, j'ai simplement le mandat du Conseil municipal, c'est d'aller dans ce sens-là. Mais, vous l'aurez compris, on n'a pas le sentiment que cela va bouleverser la République !

#### **Intervention de Mme Marielle Délitroz (GP)**

Messieurs les Présidents, chers collègues, je vous remercie Monsieur le Président Mariétan de votre réponse. Je ne comprends pas pourquoi on devrait l'envoyer deux fois, pour le Conseil communal et pour le Conseil général ? Je pense qu'à un mois d'écart ou même pas deux semaines, les gens peuvent le garder chez eux. Donc, déjà, on pourrait diviser les coûts par deux, si on ne fait qu'un envoi à la population. Et puis, l'argument qui dit que la moitié des fascicules s'était retrouvée dans la poubelle la fois où on l'avait fait ne tient pas car la moitié des bulletins de vote se retrouvent dans les poubelles aussi. Dans ce cas, on devrait peut-être arrêter de voter carrément ! Comme cela on n'a plus de problème !

Je ne suis pas une forcenée du papier ni des dépenses, mais je me dis que c'est peut-être une bonne solution de le tenter quand même, mais alors en un envoi et pas en deux envois pour les élections 2012. Je vous remercie.

#### **Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité**

Aimeriez-vous une petite présentation sommaire ?

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Madame Délitroz, vous souhaitez qu'on présente le projet sommairement ?

#### **Intervention de M. Didier Cachat (PLR)**

Enfin Monthey pionnier !

Enfin on fait quelque chose avant les autres ! Merci beaucoup !

#### **Intervention de Mme Fabienne Rime (PLR)**

J'aimerais juste demander si ceux qui obtiennent la majorité ont d'office ce petit calepin, même quand il a été édité en 2008 ou les autres années. Non, pas forcément. D'accord.

#### **Intervention de M. Jean-Pierre Posse, secrétaire municipal**

Bonsoir Mesdames ! Bonsoir Messieurs !

J'aimerais alors vous présenter, si on peut enclencher mon petit fascicule (présentation au beamer).

Je vais défiler, comme le Président a dit, effectivement ce petit fascicule. J'aimerais juste préciser d'entrée de cause que c'est un fascicule provisoire, c'est bien clair parce que s'il y a des villes par hasard ou le Conseil d'Etat ou l'administration cantonale qui publieraient entre temps pour les élections communales 2012 quelque chose, forcément nous allons nous en inspirer.

Ce petit fascicule, on l'a composé au niveau de l'administration. On a essayé de prendre en compte ce qui s'est fait déjà au niveau cantonal par rapport aux élections au Grand Conseil. On s'est inspiré sur la base du canevas et on l'a adapté forcément à la commune.

Nous avons donc l'information générale sur les élections communales. Pour quelle raison ? Monsieur le Président vous l'a expliqué. On a quand même six élections, à savoir le Conseil municipal avec des systèmes différents : le Conseil municipal,



système proportionnel, le Conseil général, le système proportionnel comme vous le savez et quatre autres élections à la majoritaire, à savoir le Président, Vice-président, Juge et Vice-juge.

Deux ou trois autres indications ont été inscrites dans ce petit fascicule, notamment pour les élections à la majoritaire, c'est qu'on peut effectivement à l'heure actuelle depuis la loi de 2004 avoir une élection tacite. Cela ne plait peut-être pas à tout le monde, mais cela existe. Cela c'est pour des questions de frais.

Je vais vous expliquer rapidement parce que sinon on peut rester dans le détail.

Alors, vous avez les pages 1 et 2 qui se présentent sous la forme de l'importance du scrutin, c'est-à-dire qu'on explique effectivement de manière un peu condensée le Conseil municipal, le Conseil général, le nombre de membres, le renvoi au système proportionnel, majoritaire, la date du scrutin puisqu'effectivement ces dates du scrutin se dérouleront sur deux mois, deux mois et demie si on a effectivement, comme je le dirais, des combats, pour notamment l'élection au système majoritaire. Mes dates ne sont forcément qu'une projection de 2008 en 2012, mais il faut bien savoir que ces dates sont fixées par le Conseil d'Etat durant le premier semestre 2012.

Ensuite, ce qui a été proposé c'est de voir l'élection du Conseil municipal, la composition. On a vu effectivement que les gens doivent savoir qu'il y a neuf membres, ce qui veut dire neuf sièges. Cela aura une importance après quand on va remplir les bulletins. Et puis, surtout le quorum, il faut avoir 8%.

Le mode d'élection : expliquer ce qu'est le système proportionnel. Le Conseil général, c'est pareil, on a une composition de 60 membres, le mode d'élection est une reprise en phraséologie en somme du sens de la proportionnelle. En pages 3 et 4, nous avons donc un petit rappel des élections : Président, Vice-président, Juge et Vice-juge : le mode d'élection puisque c'est différent du Conseil municipal et général, c'est un système majoritaire. On explique effectivement qu'il peut y avoir une élection tacite, puisque toutes les candidatures doivent être déposées.

Enfin, on aura un premier tour ou un deuxième tour, si au premier tour il n'y a pas une majorité absolue.

Qui peut voter ? Petit rappel que seules les personnes qui ont 18 ans et qui ont déposé leur acte d'origine 30 jours dans la commune peuvent effectivement s'exprimer et exprimer leur intention de vote.

Enfin, comment voter ? Je pense que c'est la page la plus importante, je suppose. C'est effectivement savoir comment voter en matière d'élection proportionnelle. Là, on s'est inspiré. Non, on ne s'est même pas inspiré, on a copié, copie conforme (j'ai demandé effectivement au canton s'il était possible de l'utiliser pour ne pas créer de distorsions ou d'avoir quelques velléités personnelles). C'est ainsi qu'on a pris Partie A, Partie B, Partie C, Partie D et avec la possibilité de démontrer en A ce que c'est en fait le fait d'inscrire sur un bulletin vierge des noms, comment cela peut être valable. En point B, c'est ce qu'on appelle l'élection compacte. Les listes 3 et 4 ou Parties C et D, c'est ce qu'on appelle les modifications des listes qui peuvent se faire de deux manières, voire même de trois. La première, c'est uniquement une liste biffée, un ou des noms biffés. Le deuxième cas, uniquement des listes qu'on rajoute. Et enfin, ce qu'on appelle le panachage, c'est-à-dire qu'on peut et biffer et rajouter.

Alors après, avec des explications, disons en notes, pour effectivement faire en sorte que le lecteur ou la lectrice puisse comprendre de manière concrète la chose.



Pour l'élection au Conseil général, on renvoie à ce petit tableau avec l'indication sur la manière de fonctionner par rapport à l'enveloppe de transmission et surtout à l'enveloppe de vote.

Ensuite, on a rappelé forcément la même chose pour l'élection du Président de commune. Pourquoi ? Parce que c'est une élection importante et on renvoie le Vice-président, Juge et Vice-juge, ces mêmes règles sont applicables. Et puis, il y a eu quelques points (mais bon on ne peut pas rentrer dans un grand détail parce que c'est clair qu'on pourrait en rajouter énormément) mais quelques conseils pour voter valablement. Je crois que le plus important serait de dire « vous ne devez pas porter sur le bulletin de vote plus de noms qu'il n'y a de sièges à repourvoir ». C'est éminemment important. Cela permet au scrutateur après d'avoir un travail beaucoup plus facile. Pour le Conseil municipal c'est neuf noms, pour le Conseil général, ceux qui s'y amusent, c'est 60 noms. Ensuite, on a forcément un pour le Président, un pour le Vice-président, un pour le Juge et un pour le Vice-juge. Cela ne veut pas dire que tous les noms supplémentaires rendent le vote nul, mais que tout simplement on doit faire un travail, je dirais, de bénédictin, c'est-à-dire qu'on dépouille de manière valable le bulletin pour qu'on ne retienne uniquement les noms intéressants.

Enfin, les facilités de vote, c'est le vote par correspondance. Et, ce vote par correspondance, on rappelle des règles qu'on dit à chaque votation ou à chaque élection afin de respecter ce dernier.

Et enfin, on a la troisième page, c'est un peu superfétatoire, je dirais, mais je l'ai trouvée bien. C'est de rappeler dans les informations supplémentaires ce qu'on a sur le site internet déjà depuis 2005, à savoir comment on vote par correspondance avec les petites images.

Voilà grosso modo ce petit fascicule provisoire qui peut devenir définitif, si effectivement on n'a pas d'autres indications ou d'autres modèles et qui peut satisfaire les électeurs et électrices sur la manière de se prononcer lors des élections, notamment communales.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

#### **Intervention de Mme Marielle Délitroz (GP)**

Merci Monsieur Posse pour votre travail et votre présentation. Chers collègues, si on décidait de ne pas, plus tard lors du budget, faire ce genre de fascicule, je pense que le minimum serait de quand même, comme le suggérait Mme Rime, d'envoyer ce carnet à ceux qui accèdent à la majorité, qu'ils aient une fois pour toute cette explication et, qu'on la trouve aussi sur internet, qu'on ait des endroits pour se référer parce que tout le monde ne lit pas le Nouvelliste. L'idéal serait qu'on l'envoie à tout le monde. Merci.

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Madame Délitroz. Si c'est le cas, le Conseil général pourra se prononcer si ce point est au budget lors du vote sur le budget au mois de décembre. Je clos ici donc le débat et nous passons au point suivant.



**8. Réponses aux questions posées lors des précédentes séances, soit :**

**8.1 Question écrite de Mme Evelyne Bezat portant sur le cadastre des sites pollués et la planification de ceux-ci.**

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

La Municipalité va répondre à la question posée par Mme Bezat lors de la séance du Conseil général du 9 novembre 2009.

La parole est à la Municipalité. Monsieur Coppey.

**Intervention de M. S. Coppey, municipal**

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Madame Bezat, vous avez posé la question il y a quelques temps déjà puisqu'à un jour près, c'était il y a une année. Je ne vais pas vous relire toute la question. En substance, je dirais, vous demandez où on en est par rapport à la décontamination des sites pollués, et surtout, quelle est l'influence de ces sites contaminés par rapport à l'eau potable et plus particulièrement au puits du Boeuferrant.

Si on a mis si long à vous répondre, ce n'est pas par flemme, mais tout simplement parce que cette question touche deux dicastères, à la fois le dicastère Environnement de M. Schaller et mon propre dicastère. Avec M. Schaller, quelques semaines après le dépôt de votre question, nous avons eu une présentation du bureau CSD, bureau d'étude, sur une analyse faite par rapport à cette problématique de sites contaminés en aval du puits du Boeuferrant. Cette étude a été réalisée dans le cadre d'une procédure d'expropriation d'une parcelle située dans la zone du Boeuferrant. Nous avons estimé qu'elle répondait parfaitement à votre question. Alors, pour éviter de venir ici avec ce bureau d'étude, nous avons organisé, le 6 octobre dernier, en présence des membres de la commission Eau, Environnement et également la commission Energie, une présentation par ce bureau d'étude. Cette présentation était précédée d'une intervention de M. Huber au niveau des Services industriels, responsable du Service de l'Eau et de M. Patrick Fellay, en ce qui concerne le service Environnement et la problématique des sites contaminés.

J'ai demandé que l'on me fasse un résumé de ces deux interventions de MM. Fellay et Huber. Je vous propose de lire tout simplement leur résumé qui répond effectivement en partie à votre question en plus de l'étude qui vous a été présentée du bureau CSD.

En ce qui concerne d'abord les sites contaminés, M. Patrick Fellay nous dit ceci.

En introduction, il est bon de préciser la distinction qu'il existe entre la notion de site pollué et site contaminé, soit:

1. Site pollué: lieu où l'investigation préalable a fait naître un soupçon de pollution, soit par l'activité qui s'est développée, soit par la connaissance d'un accident qui y a été recensé. Selon sa situation ou son importance, des investigations techniques devront être réalisées.
2. Site contaminé: site pollué où l'investigation technique a mis en évidence un danger pour les biens naturels à protéger, au sens de la législation (eau, air et sol). Cette dernière classification aura pour conséquence que des mesures devront être entreprises qui pourront aller de la surveillance du site jusqu'à son assainissement.



La commune de Monthey compte à ce jour 38 sites classés au registre du cadastre des sites pollués. La procédure, réglée par l'ordonnance fédérale sur les sites contaminés, comporte quatre phases, soit:

1. l'établissement du cadastre qui va permettre, par une étude historique sommaire, d'inscrire ou non un site au rang des sites pollués. Ce cadastre est cantonal et public;
2. l'investigation préalable qui, sur la base d'une investigation historique et technique, va permettre de définir si les lieux sont contaminés ;
3. l'investigation de détail qui va fixer pour les sites contaminés les buts et urgence de l'assainissement ;
4. l'assainissement proprement dit.

#### **Situation des sites principaux sur la commune de Monthey**

1. Décharge du Pont Rouge: le site, défini comme contaminé, a fait l'objet d'un projet d'assainissement qui est actuellement en phase d'évaluation auprès du Service cantonal de la protection de l'environnement. La mise à l'enquête des infrastructures d'accès a été effectuée cet été. Les travaux d'assainissement sont prévus entre 2011 et 2012.
2. Etang de la STEP: en phase d'assainissement. Deux étapes sur trois ont été effectuées. La dernière qui doit s'effectuer dans la nappe fait l'objet d'une étude.
3. Décharges communales: on est au stade de l'investigation technique dont le rapport a été déposé cet été auprès du service cantonal de la protection de l'environnement qui est en train de l'évaluer. Ce site relativement complexe comporte des déchets chimiques ainsi qu'une quantité importante de déchets ménagers et de démolition. La proximité des captages d'Ollon et du Boeuferrant ainsi que le projet de la troisième correction du Rhône rendent la problématique plus complexe.
4. Giovanola: Ce site classifié comme contaminé est en phase d'investigation de détail. Il faut relever que la pollution résulte d'un accident ponctuel dont il faut estimer l'ampleur aujourd'hui.
5. Décharge du Boeuferrant: à quelque distance du puits du Boeuferrant, une ancienne gravière avait été remblayée avec des matériaux de démolition. Des substances polluantes ont été découvertes. Une investigation de détail a dû donc être réalisée pour déterminer le danger que celles-ci pouvaient représenter pour le puits.

Deuxième intervenant, je vous l'ai dit, c'était M. Thierry Huber concernant plus particulièrement l'analyse de l'eau et l'analyse de l'eau du puits du Boeuferrant.

#### **Organisation du contrôle qualité de l'eau potable:**

Le distributeur d'eau a pour tâche de livrer aux consommateurs une eau de boisson de qualité chimique et hygiénique conforme à la législation sur les denrées alimentaires. Cette législation très complète et détaillée impose de nombreux contrôles, permettant d'évaluer l'efficacité des mesures préventives réglées par la législation sur la protection des eaux, elle-même très complète et détaillée.

L'application des lois et ordonnances est assurée par un ensemble d'acteurs, à tous les niveaux, dont les tâches et compétences sont clairement définies (je vais vous les citer):



ACTEURS	TACHES ET COMPETENCES
Office fédéral de l'environnement	Fixe les objectifs de protection des eaux
Office fédéral de la santé publique	Fixe les valeurs limites pour la potabilité
Service cantonal de la protection de l'environnement	Exécute les mesures de protection
Service de la consommation (laboratoire cantonal)	Fait des analyses, déclare l'eau potable ou non
Détenteur du captage	Fournit les études nécessaires, paie les indemnités, dénonce les infractions au règlement de protection, fait son autocontrôle et ses propres analyses

Les mesures concrètes standards pour assurer la qualité de l'eau sont les suivantes:

1. Cadastres des foyers de pollution dans le bassin d'alimentation des captages (zone Zu) et planning d'assainissement : par ex. cadastre des décharges, PGEE,
2. Zones de protection rapprochées
3. Désinfection préventive par chloration
4. 22 campagnes annuelles d'analyses bactériologiques réalisées par le laboratoire des SI Monthey
5. trois contrôles bactériologiques inopinés du laboratoire cantonal (contrôle du contrôle en d'autres termes)
6. une analyse annuelle chimique du laboratoire cantonal

En plus des mesures standards décrites ci-dessus, la situation du puits du Boeuferrant, à l'aval du site chimique, des décharges et de la ville, exige un suivi particulier. Il y a donc quatre suivis complémentaires qui ont été effectués ces dernières années :

1. Suivi de CIMO: Les entreprises du site chimique, assument leur responsabilité environnementale, par un suivi poussé de la qualité des eaux de la nappe entre l'usine et le puits. Les données sont systématiquement transmises aux différents responsables du contrôle: SPE, laboratoire cantonal, commune de Monthey.
2. Projet NAQUA de la Confédération: Le puits du Boeuferrant est une station de référence pour le projet NAQUA. L'objectif est de faire un état des lieux et un suivi de la qualité générale des eaux sur l'ensemble de la Suisse afin de réagir à temps face à de nouveaux risques et de préserver la qualité des eaux souterraines. Ils font aussi des campagnes de recherche de nouvelles substances, en fonction des nouvelles connaissances. Une analyse par trimestre.
3. Interlabo cantonaux et Service cantonal de l'Environnement: Pour avoir des données de contrôle indépendant, les laboratoires cantonaux se mettent ensemble pour prendre des échantillons en même temps au même endroit, et chacun fait les analyses dans son laboratoire avant de comparer les résultats.



Le SPE fait de même en envoyant des échantillons à des laboratoires indépendants pour contrôle.

4. Etude de viabilité du bureau CSD: Face aux risques de pollution et aux traces de substance qu'on peut retrouver dans la nappe, il est légitime de se poser la question de la viabilité à long terme du puits du Boeuferrant. Dans le cadre de la mise en conformité de la zone de protection S1, nécessitant une expropriation, le SPE a demandé à la commune de Monthey de démontrer la viabilité du puits du Boeuferrant par une étude hydrogéologique. Cette étude montre, entre autres, le très faible impact des décharges sur la qualité des eaux du puits du Boeuferrant. Elle insiste sur l'effet tampon important de l'étang des Mangettes. La conclusion du bureau CSD : « En conclusion, nous considérons que la qualité de l'eau pompée au puits du Boeuferrant va rester influencée par des polluants provenant des sites pollués à l'amont pour de nombreuses années (voire décennies). Nous considérons également que le risque de contamination impliquant la fermeture du puits, c'est-à-dire un dépassement de la valeur limite pour un des composés actuellement identifiés, est faible, voir très faible. Dans ces conditions, le maintien de l'exploitation, ainsi que toutes les mesures de protection nécessaires ou envisageables se justifient. »

L'état actuel des connaissances, sur la base de l'étude CSD, confirme l'impact négligeable des décharges sur la qualité des eaux du puits du Boeuferrant qui constituent une ressource essentielle qu'il s'agit de préserver pour assurer le développement futur de la ville. Néanmoins, le principe de précaution nous impose d'aller plus loin. Afin de minimiser tout risque de manière significative, la stratégie des SI Monthey se décline selon les axes suivants :

1. préserver et développer les ressources
2. développer et assainir les infrastructures

La stratégie est mise en œuvre concrètement au travers de projets déjà réalisés, de projets en cours et de projets planifiés dans un horizon cours, moyen et long terme par le service.

Les projets répondant à l'objectif de préservation et de développement des ressources sont:

1. Les apports des sources du coteau de Choëx qui ont permis de passer d'une proportion globale de 40% d'eau de source à 60% ces dernières années grâce à un effort continu depuis 1992.
2. Ces projets sont prévus sur le moyen terme, cependant, les capacités maximales devraient être atteintes dans un horizon de 5 ans.
3. Mettre en œuvre le plus rapidement possible le puits des Iles d'en Bas à Massongex (SI06) comme ressource équivalente au puits du Boeuferrant et indépendante de cette dernière. Le projet doit être réalisé en 2011 et mis en service en 2012, il concrétise 20 ans de recherches.

Une fois ce nouveau puits en service, la proportion d'eau pompée au Boeuferrant passera à 12% en moyenne annuelle, contre 40% aujourd'hui.

Les projets répondant à l'objectif de développement et d'assainissement des infrastructures sont:

1. La rénovation de manière intensive du réseau du coteau de Choëx qui a pour effet de minimiser les pertes d'eau et d'améliorer sensiblement l'alimentation



des réservoirs de la ville. Il en résulte une diminution du pompage au Boeuferrant et cet effort est maintenu depuis 2003.

2. A moyen terme, c'est le deuxième élément qui doit entrer comme mesure supplémentaire, découpler le réseau de la ville de la conduite de transport liant le puits du Boeuferrant au réservoir du Petit-Clos (projet direct de liaison jusqu'au Petit-Clos). Cette mesure permettra d'assurer un mélange des eaux du Boeuferrant avant leur injection dans le réseau.
3. Enfin, à long terme, accroître la collaboration régionale et l'interconnexion des réseaux. Un premier pas a été franchi en 2008, par la signature d'une convention entre les communes de Monthey, Ollon et Bex, visant à unir leurs forces pour la recherche d'une nouvelle ressource de grosse capacité, sur la commune de Bex. Les premières investigations sont planifiées à l'horizon 2015.

La réalisation de ces projets permettra de diversifier les ressources, de minimiser les pertes et d'interconnecter les réseaux afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement.

Voilà ce que nous disaient MM. Fellay et Huber lors de cette présentation. Je ne prolongerai pas. Je prendrai votre déclaration à la fin de cette séance. Lorsqu'on a pu discuter ensemble, vous m'avez dit « je vois que le site est sous surveillance, que l'eau, actuellement, est une eau potable et de bonne qualité ». Il n'en demeure pas moins qu'on est toujours en présence d'une épée de Damoclès sur la tête et qu'effectivement, il faut poursuivre nos efforts en vue de diversifier nos sources d'eau potable.

Petite remarque également par rapport au puits de Massongex, on me posait la question. On a reçu il y a quelques semaines la décision du Conseil d'Etat quant au changement de zone, que nous soyons en zone protégée. Cette décision est aujourd'hui en force et nous avons la semaine passée confirmation que la CCC s'est déterminée sur la demande d'autorisation de construire, elle ne devrait pas poser de problème puisque nous avons pu lever les dernières oppositions au printemps passé. Cette décision nous sera notifiée dans les 10 jours. Donc, une bonne nouvelle, on va pouvoir aller de l'avant. Les premières mesures vont être prises, j'espère, d'ici la fin de l'année pour pouvoir commencer dès l'année prochaine les travaux et être sûr de pouvoir bénéficier de ce puits dès 2012. Merci.

#### **Intervention de M. Evelyne Bezat (GP)**

Merci pour ces explications.

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Très bien merci. Dans ce cas, je clos ce point.

### **8.2 Réponse à la question écrite de M. Claude Berger portant sur les nouveaux balisages pour sentier à raquettes aux Cerniers**

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

La Municipalité va répondre à la question posée par M. Berger lors de la séance du Conseil général du 14 décembre 2009. La parole est à la Municipalité, Monsieur Schaller.



**Intervention de M. B. Schaller, responsable du dicastère "Travaux publics – Environnement et Mobilité"**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Monsieur Berger, en préambule je rappelle juste le souci et les inquiétudes de M. Berger qui se posait la question à savoir si les balisages qui avaient été posés aux Giettes étaient valables et réglementaires.

La première demande de balisage raquette déposée par la société "Whitepod" remonte au 5 novembre 2007. A cette époque, le service "Travaux publics et Environnement" avait autorisé ce balisage sous certaines conditions, notamment l'application des règles de balisage édictées par Valrando qui est l'association responsable de l'uniformisation des balisages de randonnée pédestre.

Quelques raquettes stylisées, en bois, avaient été apposées sur l'un des parcours habituellement utilisé par la clientèle de "Whitepod".

Le 3 décembre 2009, cette société a déposé une nouvelle demande de balisage portant sur plusieurs parcours et décrivant un nouveau type de panneaux. Il s'est avéré que cette demande avait été déposée après avoir installé le balisage.

Soumise, le 14 décembre 2010, à la délégation des services techniques de la commune cette demande a été refusée et la société "Whitepod" a été sommée de démonter le balisage existant. Un nouveau dossier, tenant compte des directives de Valrando devait être déposé.

Pour tenir compte des différents problèmes liés à l'exploitation des "Whitepod" et vu l'absence de réaction concernant l'enlèvement du balisage, une séance a été mise sur pied, le 16 mars, en compagnie du président de la ville, des représentants de la société "Whitepod" et des services communaux concernés, soit "Sécurité civile" et "Travaux publics et Environnement".

A cette occasion, il a été convenu que les panneaux seraient enlevés à la fin de la saison d'hiver et qu'un nouveau dossier de balisage serait présenté à la commune avant la prochaine saison.

Le 13 octobre 2010, 3 éléments restaient encore en place oubliés, semble-t-il, lors du dernier démontage. La société "Whitepod" contactée s'est engagée à les démonter pour la fin de la semaine. Par ailleurs, une séance a été planifiée le 20 octobre 2010 donc dernièrement avec la société et Valrando afin de définir un balisage conforme à soumettre à la commune de Monthey.

Pour conclure, à ce jour, tous les panneaux ont été enlevés sur la commune de Monthey et bien entendu, nous attendons la proposition de la société "Whitepod".

J'espère avoir répondu, Monsieur Berger, à votre question.

**Intervention de M. Claude Berger (EPM)**

Merci Monsieur Schaller pour ces éclaircissements. Je n'ai pas grand chose à rajouter à cela si ce n'est que tous les panneaux ne sont pas enlevés. C'était le cas à 16h aujourd'hui. Donc, je ne sais pas si entre deux des choses ont été faites ? Mais, merci néanmoins de votre réponse.

**Intervention de M. B. Schaller, municipal**

Je prends acte. J'ai téléphoné encore à la société "Whitepod" pour demander vraiment si cela avait été fait. On m'a assuré que cela avait été fait.

Je rappelle que je parle de la commune de Monthey et pas des communes avoisinantes. Je sais qu'il y a des panneaux qui ont été posés sur les communes de



Vérossaz et de Massongex, mais ici, commune de Monthey, on ne pouvait pas aller s'impliquer chez les voisins. Je pense que cela va être réglé avec le nouveau projet de Valrando. J'y veillerai en tout cas !

**Intervention de M. Claude Berger (EPM)**

Juste pour votre information, je vous parle de panneaux sur la commune de Monthey. Enfin, ils sont toujours là !

J'ai pris la liberté de faire une ou deux photos avec mon portable, accompagné du journal du jour si cela peut vous intéresser. Je vous assure qu'ils existent.

Intervention de M. B. Schaller, municipal

Non, non, il n'y a pas besoin d'aller jusque-là, je vous crois volontiers Monsieur Berger !

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Messieurs. Je clos donc ici ce point.

**9. Divers**

**Intervention de M. Gilles Cottet (PDC)**

Messieurs les Présidents, Madame, Messieurs les Municipaux, chers collègues, le 29 novembre de l'année dernière, 75% des valaisans ont dit non à la loi sur le Tourisme, au terme d'une campagne intense et d'un scrutin qui ont mobilisé plus de 60% de votants.

Certes, cette loi était mal ficelée, technocratique et promue à l'échec. Néanmoins, son refus n'a débouché sur aucune réforme et ses détracteurs n'y ont jamais opposé un contre-projet. Avec "seulement" 64% de non, le district de Monthey fut l'un des moins virulents. Cet échec d'une refonte que tous estimaient nécessaire, mais dont personne ne voulait assumer les effets collatéraux a signé la nécrologie des régions touristiques.

Ainsi, après la dissolution de Conches Tourisme et de Sion Région Tourisme, la fusion douloureuse de la destination Verbier-St Bernard, c'est maintenant Chablais Tourisme qui pourrait être démembré.

Champéry, St-Gingolph, Troistorrents et plus récemment les communes de Port-Valais et Vouvry ont décidé de cesser leur collaboration avec cette entité.

Chablais Tourisme mérite une redéfinition de sa mission, car après en avoir été l'atout, l'offre Lac-Montagne, est aujourd'hui la cause d'un clivage. Mais, j'ai l'impression que l'on va assister à la curée, inéluctable, de l'une des premières structures régionales créée dans notre canton, il y a près de 12 ans.

Si je ne fais erreur, pour notre Municipalité, Monthey Tourisme n'est qu'une commission ou même une simple représentation, hors dicastère. Ceci dénote le peu d'empressement dévolu au tourisme par Monthey, ville d'Industrie. Mais aujourd'hui, plus que jamais, le tourisme est une industrie. Et même si ce dernier amalgame est parfois péjoratif, la plupart d'entre nous, Chers Collègues salariés ou indépendants, bénéficions, sans le vouloir ou sans le savoir, de l'activité touristique chablaisienne. Faire en sorte que ces retombées ne soient pas l'apanage de quelques grandes surfaces, à la sortie du tunnel de la Vallée, nous incombe peut-être.

Je l'ai déjà évoqué l'année dernière, nous sommes au pied d'un col, à 13 km du premier téléphérique, tout aussi près de la frontière Franco-suisse et au cœur du



plus grand domaine skiable du monde. Qu'on le veuille ou non, 500 millions sont dépensés par des touristes, chaque année, à ¼ d'heure de cette salle.

J'aurai une question, Monsieur Le Président, puisque vous représentez notre ville dans ces discrètes commissions :

Quelle est la position de Monthey (ou de Monthey Tourisme) concernant Chablais Tourisme et ses derniers rebondissements ?

Et pour terminer, Monsieur le Président, depuis plus d'un siècle, Monthey est une ville industrielle, ça ne fait aucun doute. Plus récemment, Monthey s'aussi muée en cité Culturelle où il est difficile de s'ennuyer, c'est également notoire. Mais quand donc, Monthey (ou Monthey Tourisme) mettra en valeur notre situation stratégique voire unique. Notre activité touristique va-elle se résumer à un guichet que la plupart des Montheysans ont de la peine à situer ?

A cet effet, je souhaite déposer prochainement un postulat qui pourrait s'intituler :

"En matière de Tourisme, allons-nous franchir un cap, en avons-nous les ambitions?" Merci

### **Intervention de M. Christian Mayor (PLR)**

Messieurs les Présidents, Autorités de l'Exécutif y compris M. Guy Rouiller qui nous fait l'honneur d'être ce soir à l'heure, membres du Législatif, Mesdames, Messieurs, lors des divers du précédent Conseil général, Mme Schütz est intervenue concernant le Kart Show en y voyant une source de pollution sonore et poussiéreuse. Et, un manque de cohérence en matière de politique communale, Kart Show et mobilité douce ne pouvant aller de concert. N'étant pas satisfait par les réponses un peu fatiguées, une fois n'est pas coutume quand on voit ce soir avec quelle force il nous a fait un passing en ce qui concerne l'Agglomération, de notre Président de la Municipalité, j'aimerais répondre à Mme Schütz. Opposer, Madame Schütz, la mobilité douce et le Kart Show, c'est avoir une vision fondamentaliste des choses. Soit on est de la chapelle écologiste, soit on est de la chapelle anti-écologiste. Cette façon extrême de voir, quasi religieuse, me dérange Madame Schütz, car je la trouve contre-productive ! En opposant Kart Show et mobilité douce, vous faites de la mobilité une religion dont les dogmes excluent tout sport mécanisé, élément attentatoire au tabernacle de l'écologie. Ainsi, le Satan que je représente, en défendant les sports mécanisés, ne pourrait soutenir la mobilité douce selon votre façon religieuse de concevoir les choses. Madame Schütz, Satan votera le budget concernant la mobilité douce, comme il continuera à soutenir le Kart Show au-delà de tout dogme obscurantiste et contre-productif.

Le Kart Show, manifestation gratuite, je le rappelle pour les Montheysannes et les Montheysans, ne coûte à la commune que les frais de voirie en fin de manifestation. Et, c'est vrai, CHF 350. -- d'apéritif offert à tous. Les raccords provisoires de goudron sont à la charge des organisateurs ainsi que toute la construction de la piste, contrairement à ce que vous avez prétendu dans votre intervention mal documentée à l'évidence. Réunir plus de 5'000 personnes dans la journée, réunir 174 bénévoles pour un projet commun, dans une cité, c'est une richesse, richesse d'une cohésion sociale, richesse d'un projet commun contre un individualisme toujours plus présent. C'est ma façon de concevoir le patriotisme. Cela vaut bien un peu de pollution sonore et de poussière. En parlant de cohérence, Madame Schütz, si vous l'étiez en fonction du fondamentalisme écologique qui semble vous habiter, vous devriez vous opposer au Carnaval, qui fait



autant de bruit et de poussière si ce n'est plus, non pas pendant une journée, mais bien pendant cinq nuits !

Madame Schütz, non aux nouvelles chapelles prônant l'interdit ! Non aux dogmes ! Oui à la mobilité douce ! Oui à Monthey, « Cité de l'énergie » ! Oui à l'utilisation rationnelle des fontaines ! Oui au Carnaval ! Oui au Kart Show ! Oui au bénévolat, source d'enrichissement et de cohésion sociale ! Vive les Montheysannes et Montheysans bénévoles, qui ont des projets et les réalisent pour le bien de la majorité ! Eux, sont de vrais patriotes ! J'ai dit.

#### **Intervention de M. Joseph Calamo (PDC)**

Messieurs les Présidents, Madame et Messieurs les membres de la Municipalité, estimés collègues, la Tonkinelle peut accueillir 85 enfants de deux mois jusqu'à 5 ans et demi. Chaque groupe vit dans un lieu adapté à ses besoins spécifiques. Il est encadré par une équipe éducative spécialisée dans le domaine de la petite enfance. La fermeture de cette structure d'accueil durant les vacances scolaires posent le problème du placement des enfants dont les parents travaillent durant ces périodes. Naturellement, on ne peut pas demander aux entreprises d'octroyer des vacances qui correspondent à la totalité des vacances scolaires, ceci pour des raisons économiques évidentes. C'est pourquoi, au nom du groupe DC, je dépose un postulat visant à assurer une permanence en matière de garde d'enfants lors des vacances scolaires. Je vous remercie de votre attention.

#### **Intervention de M. Claude Berger (EPM)**

Messieurs les Présidents, Madame, Messieurs les Municipaux, chers collègues, nos représentants à la Municipalité nous ont informés qu'une importante vente de terrain était programmée ou décidée dans le secteur des Ilettes. Vu de l'extérieur, il pourrait s'agir de ressusciter notre ancienne Verrerie Montheysanne, mais avec des options bien différentes dans les faits. Nous savons que cette zone est traversée par une conduite d'eau d'extinction de grande dimension destinée notamment au site chimique. Les exigences et priorités de ce site sont bien connues de notre exécutif et concernent des débits d'eau très importants qu'il importe d'assurer en cas de sinistre. De là, notre question : a-t-on évalué aussi bien les coûts que les incidences techniques d'un déplacement de la dite conduite et est-on déjà au bénéfice d'un accord écrit émanant du site chimique en vue d'un nouveau tracé ? Les coûts de déplacement de la zone sportive ont-ils été évalués ? Et enfin, une autre solution a-t-elle été envisagée ?

#### **Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)**

Monsieur le Président de l'Exécutif, le 1er mars 2010, Mme Sandrine Desponds a déposé et développé un postulat qui demandait que les règlements communaux soient disponibles sur le site de la commune.

Dans la foulée, je demandais que les conseillers généraux puissent disposer d'un intranet sur le site, à savoir une adresse de messagerie pour leurs échanges de documents, de rapports ou d'agendas. Le soir même, vous-même ne voyez aucune objection à la réalisation de ces deux requêtes sous réserve de la faisabilité technique. Aujourd'hui, soit près de neuf mois plus tard, où en est-on ?

Puisque j'ai le micro, j'en profite.

Monsieur le Président du Conseil général, au mois de mai dernier ce même Conseil général a nommé une commission Agglomération. Serait-il possible dès lors que



vous mettiez à jour le règlement du Conseil général et que nous en recevions une copie en bon et du forme ?

Et pour conclure, les fêtes de fin d'année arrivent à grand pas et, comme chaque année, les commerces vont connaître une recrudescence de leur fréquentation. A ce propos, j'ai été interpellé par des habitants du chemin des Dailles, celui qui va derrière chez Manor, qui m'ont demandé si la commune envisageait de poursuivre ce chemin pour éviter qu'il soit pris en otage durant tout le mois de décembre. Comme je suis incapable et que j'ai été incapable de répondre à cette question, je vous transmets la question. Merci.

#### **Intervention de Mme Angelika Schütz (GP)**

Messieurs les Présidents, Madame, Messieurs, chers collègues, cher Christian (Mayor) j'ai quelque chose pour toi. Je me fais porte parole des Montheysans qui désirent préserver les vieux arbres, comme le magnifique chêne de la déchetterie plusieurs fois centenaire. Cet arbre est malheureusement heurté par des gros camions qui ramassent les bennes et risque ainsi d'être abimé sérieusement. Une protection autour du tronc s'impose afin que ce rare spécimen de l'emblème de Monthey puisse donner encore longtemps de l'ombre à ses citoyens. Merci Messieurs les responsables de prendre notes.

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Merci Madame Schütz. Encore une intervention? Si ce n'est pas le cas, avant de passer la parole à la Municipalité, je vais répondre à M. Alonso.

D'entente avec M. Posse, nous avons créé un groupe de travail qui s'est composé du Vice-président, M. Défago, et moi-même pour préparer le projet de règlement du Conseil général que nous travaillons ensemble et que nous proposerons pour étude au courant du printemps, de l'été de l'année prochaine.

#### **Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité**

Alors, si je commence en ce qui me concerne par les derniers intervenants, Monsieur Alonso, site internet, cela me permet de répondre en même temps à Mme Délitroz par rapport aux questions que vous aviez posées en complément sur les postes de travail. On a depuis un mois maintenant quelques soucis avec notre chef des ressources humaines qui est en charge du dossier. Donc, je ne vous en dis pas plus. Le dossier est en rade depuis un bon mois parce qu'il y a des problèmes de santé qui priment et, si je vous le dis, c'est parce que cette question-là était en discussion une des dernières fois que j'ai rencontré M. Lattion.

Monsieur Berger, est-ce que je peux considérer vos questions comme des questions écrites ?

Je crois que c'est plus honnête vis-à-vis de vous, je pourrais vous répondre, mais à cette heure-ci... Ces questions sont pertinentes et méritent un petit développement. Donc, si vous êtes d'accord, on y répondra la fois prochaine.

Et puis, Monsieur Cottet, vous soulevez quelque chose d'important. Je n'aimerais pas que Christian Mayor dise que je sois fatigué dans les divers et que je prenne inutilement le risque de m'exposer. Je vous dirai simplement ceci, puisque votre question appelle un traitement un petit peu plus conséquent. Effectivement, ce qui s'est passé la semaine précédente est assez fâcheux. Pour une raison, je crois que vous avez mis le doigt dessus, c'est sur cette démarche qui a été voulue à l'époque par les autorités politiques de faire une liaison plaine montagne. Cela veut dire que, à l'époque, la participation de Monthey à Chablais Tourisme est de l'ordre de CHF



70'000. -- par année. Cela n'a pas été une petite affaire de convaincre le Conseil municipal de dire « on y va ». Comprendre qu'il y a des effets induits du tourisme sur la ville, cela je crois que tout le monde l'a à peu près compris et, notamment ne serait-ce qu'à travers les entreprises de construction et autres qui interviennent dans ces stations. Ce qui était difficile, c'est de faire admettre effectivement qu'il y avait une espèce de destination commune et qu'il fallait travailler ensemble. Cela a aussi été difficile pour des communes de plaine, comme notamment Vouvry, qui sont assez peu directement concernées.

C'est donc un effort de solidarité que les communes de plaine avaient réalisé à l'époque vis-à-vis des stations de montagne et, c'est un peu dommage aujourd'hui de voir que les deux communes les plus intéressées en soi aient été les premières à réagir. Ce qu'il faut peut-être dire à leur décharge, c'est que cette volonté politique, on a fait un petit peu les pionniers à l'époque avec Chablais Tourisme avec M. Caballero, a d'emblée pas très bien été perçue par les acteurs du tourisme. Alors, vous avez rappelé l'épisode de la loi l'année passée. Vous avez parlé de nécrologie des régions touristiques. Je dirais simplement que, dans le domaine du tourisme, on est passablement encombré de gens qui ne sont pas des visionnaires. Je crois qu'on peut le dire sans risquer une grande contradiction. Et, malheureusement ici, la démarche des deux communes concernées a déclenché un processus qui n'était peut-être pas prévu, mais le responsable de Chablais Tourisme envisage tout simplement la dissolution de la société dans le contexte actuel. Ce qui est un petit peu dommageable c'est que, il y a quelques mois lors de la dernière conférence des présidents, nous avons convenu de reporter le délai pour éviter, précisément, de se retrouver dans cette situation-là. Vous avez aussi dit quelque chose d'assez important, c'est un mea culpa que tout le monde peut faire. Le Président de Champéry a rappelé, à juste titre, qu'il était le seul politique au comité de Chablais Tourisme. Donc, cela suppose une implication de sa part qui n'a pas d'équivalent dans les autres communes, c'est évident ! C'est un correctif qu'on devra apporter le moment venu. S'agissant de Monthey Tourisme, je rappelle simplement que la nouvelle structure est opérationnelle depuis quelques mois. Aujourd'hui, notre représentant à Chablais Tourisme est Daniel Cornut, qui l'était comme ancien municipal et qui l'est resté. Là, évidemment, on va devoir d'une manière ou d'une autre reprendre des discussions avec ce rôle stratégique, vous l'avez dit, qui nous est dévolu. Je pense que nous aurons d'autant plus un rôle à jouer que les autres partenaires de la plaine qui ont aussi dénoncé le contrat, soit dit en passant, je l'ai fait aussi le dernier jour, le dernier moment par mesure préventive en disant qu'on ne voulait pas se retrouver le 1er novembre 2011, cas échéant, comme seul actionnaire impliqué dans cette structure. Donc, nous l'avons fait à titre préventif en disant bien que c'était uniquement dans le contexte qui se dessinait. Mais, vous soulevez une question essentielle qui méritera une réflexion. C'est vrai qu'on n'avait pas vocation, au départ en tout cas, à prendre le rôle de leadership sur ce dossier-là. C'est à voir ce qu'il va advenir. Nous avons eu une conférence des Présidents mercredi passé, tout le monde avait un petit peu les oreilles basses parce que, je dirais, l'impact de cette annonce, en tout cas dans un premier temps, s'est révélé fort négatif. Il y a une pente à remonter. On s'y attèlera et, je pense être en mesure de vous apporter d'autres éléments lorsqu'on aura l'occasion de revenir sur cet objet.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Monsieur Cottet, est-ce que vous considérez la question comme répondue ?



### **Intervention de M. Cottet**

Absolument.

### **Intervention de M. E. Widmer, vice-président de la Municipalité**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en réponse à la question de M. Alonso, il me l'a juste soufflée avant le Conseil général. J'ai dit que je n'aimais pas répondre à chaud, mais vu la tournure qu'il a pris, vu qu'on approche des fêtes effectivement, cela mérite un début d'explication. Vous verrez si vous êtes satisfait et vous pourrez la retourner aux habitants du quartier.

Ce chemin des Dailles est sans issu actuellement. Il fait frontière entre la commune de Collombey et la commune de Monthey. Sur la commune de Monthey, actuellement, il est équipé, il a des trottoirs et autres. C'est une rue. Tandis qu'après depuis les cailloux, c'est un chemin et ce n'est plus chez nous, mais sur la commune de Collombey. Alors, si on voulait l'ouvrir rapidement ou autre, pour désengorger le quartier durant les fêtes, le problème de ce chemin, c'est qu'il n'est en tout cas pas adapté à une circulation dans les deux sens. Et pire, il débouche sur un passage à niveau de l'AOMC qui n'est pas protégé. C'est impossible d'aller dire « on ouvre le chemin des Dailles dans ce sens-là » simplement sans une réflexion et sans une coordination par exemple avec la commune de Collombey. Mais, il y a plus grave et plus important, c'est qu'il y a eu une demande il y a environ 5 ou 6 ans de la part de tout ce terrain vide d'un unique propriétaire, qui est justement à la fin du chemin des Dailles et qui permet la construction de onze immeubles. Ce dossier a d'ailleurs été mis à l'enquête aujourd'hui et, il bénéficie d'une autorisation de construire. Lorsqu'il en était à étudier le projet, la commune de Collombey, on n'avait pas les bons rapports qu'on a maintenant dans le cadre de l'Agglo, avait envoyé ce promoteur chez nous en disant : « du côté de Collombey, on ne trouve pas la solution pour sortir ces onze immeubles, sortez par le chemin des Dailles ! ». Nous, on avait estimé dès le départ qu'une charge, onze immeubles, vous voyez le nombre d'habitants, vous voyez les milliers de va-et-vient de circulation routière qu'on rajoutait encore sur le chemin des Dailles ! Avec déjà les problèmes qu'on a vers les commerces, on avait dit non ! On a fait un bras de fer avec la commune de Collombey à un moment donné. Ce qui a débouché à la mise à l'enquête du projet avec une sortie de quelques immeubles (je ne sais plus si c'est 4 ou 5) par un passage à niveau gardé à hauteur de la maison des Fribourgeois et, que dès que le cinquième immeuble (je dis le cinquième, mais c'est peut-être le quatrième, cinquième ou sixième) démarrait, obligation du promoteur de faire encore une sortie avec un passage sous voie et une sortie dans le giratoire vers le magasin de la Coop, débouché de la route de la Vallée. Alors donc, d'ouvrir le chemin des Dailles, c'est une bonne intention si c'est pour désengorger pendant un mois et demi pour les fêtes. Dites simplement aux habitants du quartier que ce n'est pas possible de le faire. Nous, on aura préservé de ne pas mettre cette rue avec sortie de quelques milliers de va-et-vient de voitures supplémentaires sur cette rue.

Donc, aujourd'hui, on a tenu bon et le projet ne prévoit pas de sortie et de prolongation du chemin des Dailles, sauf piétons et cyclistes sur Monthey.

Voilà la réponse que je peux vous apporter. Si la réponse ne vous satisfait pas, on pourrait développer en disant « voilà, il y a eu la maison des Fribourgeois, ils ont demandé pas mal de sorties possibles à gauche et à droite ». Mais, ils ne sont pas sur nous, ils sont sur la commune de Collombey et c'est de leurs compétences.



**Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)**

Monsieur Widmer, je vous remercie pour votre réponse. Je me ferai un grand plaisir non pas de rapporter vos propos, mais d'inciter les gens à consulter le procès-verbal de ce Conseil général où ils auront le détail de tout ce que vous avez dit.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

La question est donc répondue ?

**Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)**

Oui.

**Intervention de M. B. Schaller, municipal**

J'aimerais remercier Mme Schütz pour sa remarque. Effectivement, quand on a des beaux arbres comme celui-là, il faut les protéger et je regarderai cela très prochainement pour qu'on fasse le nécessaire. Merci.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général**

Encore une intervention ?

Si ce n'est pas le cas, je réponds ici à la remarque de Mme Desponds en début de séance concernant sa question et la page 457 du procès-verbal. Le Bureau essaie de toujours mettre à l'ordre du jour les réponses aux questions et les postulats dans l'ordre dans lequel ils ont été posés aux séances du Conseil général. A l'heure actuelle, il reste quatre questions qui n'ont pas encore été planifiées et un postulat qui viendra pour le 27 septembre 2011. Donc, nous sommes quasiment à jour. Depuis le début de ce Conseil général, il y a eu 41 questions qui ont été posées. Nous avons passablement travaillé en deux ans. Nous essayons de toujours les planifier pour le plus tôt possible aux séances suivantes, mais nous ne pouvons pas non plus charger trop les ordres du jour du Conseil général. Donc, je demande ici au Conseil municipal de répondre à la question qui a été posée en début de séance dans un délai raisonnable et surtout avant la séance du 13 décembre, parce qu'on ne pourra pas la planifier pour le 13 décembre. Merci.

Je demande à tous les intervenants d'apporter leurs papiers au Bureau. Je clos ici la séance et vous souhaite une très bonne soirée.

La séance est levée à 22h53.

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

Christian Fracheboud

Anne-Laurence Franz

# **Conseil Général de Monthey**

## **Commission permanente «Agglomération»**

### **Informations au Conseil Général**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux,

Ces dernières semaines, Chablais Agglo a fait beaucoup parler d'elle dans les médias et dans différents échanges de mails entre les protagonistes. Les différentes informations parues découlent de la distribution de la plaquette de 4 pages résumant l'atelier tenu au mois de juin, ainsi que lors du forum public du 22 octobre.

La commission permanente «agglomération» ne s'est pas encore penchée sur les différentes variantes et n'en a donc validée aucune pour le moment. Ceci notamment parce que les coûts d'investissement et d'exploitation estimés n'étaient pas disponibles lors de notre dernière rencontre avec M. Georges Mariétan et le mandataire, le bureau Team+, représenté par M. César Conforti.

Il est peut-être nécessaire de rappeler ici que nous soutiendrons la variante qui répond le mieux à nos objectifs.

Actuellement, le Groupe Technique de Chablais Agglo a pris position sur le rapport intermédiaire, qui va donc faire l'objet de retouches et sera adressé dans sa nouvelle version vers le 25 novembre aux membres du COPIL, en vue d'une validation, puis du dépôt de ce rapport vers le 15 décembre.

C'est seulement à partir de cette date que la commission pourra se remettre au travail en consultant ce rapport intermédiaire qui lui sera transmis, nous l'espérons, sine die.

Dès que nous aurons pris connaissance de ce rapport et que nous aurons reçu les réponses aux questions restées en suspens, nous rencontrerons les différents groupes qui défendent d'autres propositions (ATE, Groupe mobilité).

Nous vous informons également qu'une étude de faisabilité, puis d'avant-projet, est engagée ces jours pour le tracé devant remonter l'avenue de la gare de Monthey.

Une première ébauche de résultats est attendue pour la séance du COPIL de fin janvier 2011. Là encore, notre commission examinera cette étude et vous transmettra le résultat de nos analyses.

Pour la Commission permanente «agglomération»:

Y. PARVEX  
Président

A. ALONSO  
Rapporteur

Monthey, le 08 novembre 2010

# **Rapport Commissions AD HOC Sur le nouveau règlement Communal Concernant La fourniture de l'eau Et son avenant Tarifaire.**

Monsieur le Président, Estimés Collègues.

La commission « ad-hoc » a siégé à deux reprises sur le projet de règlement communal sur les conditions relatives à la fourniture de l'eau potable, formée de Madame Emilie CHAPERON, Messieurs Gabriel FABRIS Président, Roland DOUSSE, Nicolas DEFAGO, Gilles MAURON, Pierre-Alain MARTENET et Graziano LOMBARDI, votre serviteur, en tant que rapporteur, vous remet ci-après son rapport.

## Préambule

La commission a eu l'avantage de pouvoir écouter, en première séance, Monsieur S. COPPEY Conseiller municipal responsable des Services Industriels ainsi que Monsieur M. RINALDI directeur des Services Industriels et, en deuxième séance, Monsieur F. MARIETAN Président de la municipalité.

Il s'agissait de connaître la position de la municipalité au sujet de l'éventuelle reprise de la dette du Service des Eaux par le ménage communal, évoquée dans une intervention de M. MARIETAN lors de la séance du Conseil général du 14 déc. 2009 et aussi dans la considération finale du message du Conseil municipal du 29 janvier 2010, à l'intention du Conseil général.

Il était opportun pour nous d'explorer une voie supplémentaire qui aurait permis au Service des Eaux de repartir sans aucune dette, en un seul coup, et ensuite prendre les mesures qui s'imposent pour qu'il devienne effectivement auto-financé.

La Commission, qui par ailleurs n'a pas rencontré d'obstacles particuliers, a pris connaissance d'un document relatant brièvement l'historique de l'endettement du Service des Eaux, service censé être auto-financé.

On apprend par ce document que la dette était de 12.841 mioCHF au 31 décembre 2009 et que la valeur du réseau est de 10.27 mioCHF. Selon une application d'une directive de la confédération qui préconise la facturation d'un taux correspondant aux taux des obligations de la confédération pour une dette d'un service de l'eau, le conseil municipal a décidé en séance du 13 septembre de tenir compte du taux moyen des obligations de la confédération à 5 ans et ceci depuis le 1 janvier 2000. Les intérêts payés en trop de 2000 à 2009, soit un montant arrondi de CHF 2'080'000, furent déduits de la dette au 1 janvier 2010, ce qui nous porte à une dette de 10.761 mioCHF.

Le principal investissement dans les 5 prochaines années est constitué de la station de pompage approuvé avec le budget 2010 à hauteur de 3.5 mioCHF. A savoir que ce montant est compris dans la dette actuelle du Service des Eaux.

Des membres de la commission ont pris position pour la variante 4 qui est plus élevée au niveau du coup de la composante du tarif de l'eau et composante abonnement, mais qui permet de renflouer la dette complète du Services des Eaux sur 30 ans. Pour une famille de 4 personnes, le coût se monte à 32 Chf par année, soit un montant de 2.65 Chf par mois. Il s'agit aussi de prendre nos responsabilités en tant que conseiller général et de se rendre compte que la variante 4 est plus appropriée pour remettre le Services des Eaux à Flot.

Étant normalement au courant de la courbe ascendante de cette dette pendant plusieurs législatures, nul doute que l'on aurait dû intervenir plus tôt, en particulier en période de bonne conjoncture économique, et adapter les taxes de raccordement et de consommation à la situation financière du service. Il apparaît évident que si nous avions réagi de la sorte, nous n'en serions pas à devoir, dans l'urgence, procéder à de sensibles augmentations de taxes diverses, bien qu'en valeur absolue ces augmentations paraissent dérisoires.

### Conclusion

Pour ce qui concerne l'éventualité de la reprise de la dette par le ménage communal, les conditions pour l'entrée en matière ont été clarifiées. Le principal facteur étant la prise en compte de l'état de la dette de la commune. Pour que cette opération puisse être envisagée, la dette de la commune doit être maîtrisée, voire diminuée.

La Commission est consciente que l'objectif premier est que le Service des Eaux soit auto-financé. Pour cela la variante 3 présente des alternatives viables pour le Service de l'Eau, une augmentation certes importante mais nécessaire de la composante du tarif de l'eau de 0.50 à 0.65 (CHF/m<sup>3</sup>) +30% et de la composante Abonnement de 13 à 15 (CHF/ Trimestre) +15%.

Ces augmentations représentent, pour une famille de 4 personnes en appartement, une charge supplémentaire d'environ 23 CHF par an, soit de 1.90 CHF par mois, toutes composantes confondues. L'augmentation semble importante, mais l'impact financier reste supportable pour des revenus modestes.

La Commission s'est également prononcée en faveur d'une « révision périodique (tous les 5 ans) » de l'avenant tarifaire, si les circonstances en démontrent la nécessité.

La Commission a décidé par 4 voix contre 3 de suivre la proposition du Conseil municipal, soit l'acceptation de la variante 3 figurant dans le rapport du Service des Eaux du 16.09.2010.

La Commission invite donc l'assemblée à se rallier à ses conclusions et à approuver les modifications proposées.

Les membres de la Commission remercient tous les interlocuteurs car ils ont répondu de manière exhaustive à toutes nos questions.

Monthey , le 18 octobre 2010

Président,  
Gabriel FABRIS

Rapporteur,  
Graziano LOMBARDI